

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du jeudi 18 décembre 2003**

**Plenaire vergadering  
van donderdag 18 december 2003**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
EXCUSES	351	VERONTSCHULDIGD	351
PROJETS D'ORDONNANCE		ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE	
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget général des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 (n <sup>os</sup> A-486/1 et 2 — 2003/2004)	351	— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 (nrs A-486/1 en 2 — 2003/2004)	351
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 (n <sup>os</sup> A-487/1, 2 et 3 — 2003/2004)	351	— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 (nrs A-487/1, 2 en 3 — 2003/2004)	351
— Projet d'ordonnance contenant le budget général des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2004 (n <sup>os</sup> A-489/1 et 2 — 2003/2004)	351	— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2004 (nrs A-489/1 en 2 — 2003/2004)	351
— Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2004 (n <sup>os</sup> A-490/1, 2, 3 et 4 — 2003/2004)	351	— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2004 (nrs A-490/1, 2, 3 en 4 — 2003/2004)	351

	Pages		Blz.
	—		—
— Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2004 (n <sup>os</sup> A-491/1 et 2 — 2003/2004)	351	— Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2004 (nrs A-491/1 en 2 — 2003/2004)	351
— Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2004 (n <sup>os</sup> A-492/1 et 2 — 2003/2004)	351	— Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2004 (nrs A-492/1 en 2 — 2003/2004)	351
Poursuite de la discussion générale conjointe — <i>Orateurs</i> : <b>MM. Fouad Lahssaini, Philippe Smits, Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes, Michel Lemaire, Serge de Patoul</b> et <b>Guy Vanhengel</b> , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	351	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>de heren Fouad Lahssaini, Philippe Smits, Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes, Michel Lemaire, Serge de Patoul</b> en <b>Guy Vanhengel</b> , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	351
ORDRE DES TRAVAUX	372	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	372
Suite de la discussion générale conjointe — <i>Orateur</i> : <b>M. Guy Vanhengel</b> , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	373	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking — <i>Spreker</i> : <b>de heer Guy Vanhengel</b> , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	373

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 9 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 9.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 18 décembre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 18 december 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : M. François Roelants du Vivier, Mmes Béatrice Fraiteur et Anne-Françoise Theunissen.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer François Roelants du Vivier, mevr. Béatrice Fraiteur en mevr. Anne-Françoise Theunissen.

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004**

*Poursuite de la discussion générale conjointe*

**ONTWERPVAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPAS-SING VAN DE ALGEMENE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003**

**ONTWERPVAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPAS-SING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGE-MENE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGS-JAAR 2004**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGE-MENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGS-JAAR 2004**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDE-LENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2004**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGE-MENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERA-TIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2004**

*Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

La parole est à M. Fouad Lahssaini.

**M. Fouad Lahssaini.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, dans ma prime adolescence, j'avais parfois une certaine tendance à la violence, mais, avec l'âge, je suis devenu très pacifiste. Donc, je veux bien ouvrir les débats mais pas le feu !

Pour cette dernière intervention de la législature sur le budget, en ce qui me concerne, je vais de nouveau me centrer essentiellement sur le volet « sécurité » de la division 14.

Sans vouloir diminuer la valeur de M. Vanhengel, j'aurais préféré la présence de M. Ducarme, car je ne peux que constater deux types d'attitude de ce gouvernement sur la question durant les cinq dernières années :

Premièrement, une attitude de dépenses qui se veut active mais que je qualifierai de « encore plus de la même chose » qui, souvent, aggrave le symptôme plutôt que d'apporter une solution.

Deuxièmement, une attitude passive, qui fait que la région est une boîte « *Mister cash* » qui n'a rien à dire sauf appliquer les consignes du ministère de l'Intérieur.

En Région wallonne, c'est aussi un ministre MR qui est à la manœuvre, mais une autre politique a été menée et la région ne s'est pas limitée à être une simple boîte de tirage.

Mais, aujourd'hui, je me limiterai essentiellement à la première attitude.

Je constate que chacun des Ministres-Présidents qui a précédé M. Ducarme a voulu marquer de son empreinte son passage qu'il sentait peut-être d'avance comme éphémère. Il y a d'abord eu les bandes urbaines avec M. Simonet qui nous a annoncé son initiative comme la solution la plus volontariste pour lutter contre quelque chose que personne ne pouvait bien définir.

Quand M. de Donnea est arrivé, il a compris que ce n'était que de la poudre aux yeux et n'a gardé que ce qui arrivait en fait à contourner le contrat en mettant sur pied des projets parfois intéressants, je le reconnais; mais il n'y en a eu que deux projets sur les dix qui étaient annoncés, qui ont été maintenus.

Et comme il voulait aussi apporter sa pierre à l'édifice, il a profité de la réforme des polices pour généraliser les contrats de sécurité à toutes les communes bruxelloises, mais en leur faisant perdre, à ces contrats, jusqu'à leurs critères de pertinence. Ce n'était que du pur saupoudrage et, en fait, il répondait surtout à la demande des bourgmestres de la deuxième couronne qui voulaient, eux aussi, leurs contrats de sécurité. Et donc de nouveau des moyens quasi jetés par la fenêtre car ils n'apportent rien de sérieux pour répondre à la problématique à laquelle ils voulaient s'attaquer.

Je ne dirai pas que M. Ducarme a sorti un gadget de son chapeau, mais il ne fait que répondre aussi à la demande alors que, ni vous ni nous, en tant que Parlement, n'avons les informations nécessaires pour faire une bonne analyse de cette demande. Je veux parler des caméras. L'installation de caméras de surveillance est devenue une pratique courante tant sur l'ensemble du pays qu'au niveau de notre région. Et, contrairement à une idée que certains veulent répandre, Ecolo n'est pas opposé *de facto* aux caméras. Certes, nous ne sommes pas aussi adeptes de la logique qui préside aux « stars académie » et autres « *big brother* », comme peut l'être Mme la bourgmestre de la commune de Forest qui déclarait « que nous étions filmés partout sans que cela nous pose problème et que, dans le monde moderne, les caméras constituent un besoin ». Je pense qu'il y a là un problème narcissique à résoudre. Nous pensons que les caméras ne sont pas des outils parmi d'autres et que l'on ne peut pas les utiliser n'importe où et n'importe comment.

D'autant plus que la Belgique se caractérise par un vide juridique certain en matière de placement des caméras sur la voie publique. Il en va autrement pour les stades de football ou les lieux de travail. Si aucune loi ne régit la matière, il y a certes lieu de se référer à la loi du 8 décembre 1992 relative à la vie privée et à la loi du 11 décembre 1998 qui la modifie. Ce sont ces lois qui s'appliquent en la matière.

Cependant, l'avis de la commission pour la protection de la vie privée, du 13 décembre 1999, suggérait une harmonisation et une mise en place de textes législatifs relatifs à la vidéosurveillance. Et ce n'est là qu'un des nombreux points pointés par cette commission. Cinq ans après, ni au fédéral ni à la région, on n'évoque l'arrivée d'un texte allant en ce sens.

Par contre, la demande explose. Et si je vous disais que nous n'avions pas d'éléments sérieux pour juger de la pertinence de la demande, une augmentation de la demande n'est certainement pas un justificatif sérieux.

Des remarques très importantes ont été aussi formulées sur l'utilisation de l'image et son traitement et méritent que l'on s'y arrête, telles que :

- l'obligation de déclarer les finalités : il faut définir à l'avance les finalités du système et non pas *a posteriori* afin de savoir ce que l'on filme et pourquoi;
- l'obligation d'informer les personnes filmées : cette information doit être claire et précise quant aux finalités du traitement et contenir les coordonnées des personnes et service responsable du traitement;
- le respect du principe de légalité : les services de police peuvent placer des caméras dans les lieux publics réputés criminogènes — il est légitime que les autorités prennent des mesures pour assurer la sécurité des citoyens — mais à condition de s'en servir de manière adéquate et sans atteinte à la vie privée liée à des données à caractère personnel relevant l'origine raciale ou ethnique, opinions politique ou religieuse, philosophique, syndicale ou de la vie sexuelle.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que de nombreux citoyens s'inquiètent de la présence de caméras souvent à leur insu. Dès lors, pour que cet outil soit admis par tous les citoyens, ces informations doivent être publiques et parvenir à tous ceux qui se trouvent dans la zone balayée par les caméras. Cette information est par ailleurs à elle seule une première étape dans la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Donc, priorité à une harmonisation de la législation et à l'information sur la question.

Une autre dimension mérite aussi notre attention. C'est celle des objectifs de la mise en place de la vidéosurveillance.

En général, cela vise à :

- faire diminuer la criminalité;
- prévenir les délits;
- aider au maintien de l'ordre;
- soutenir le travail répressif;

— accroître le sentiment de sécurité,  
et j'en passe.

Jusqu'à présent, il n'existe aucune évaluation pour savoir si ces objectifs sont atteints ou pas. Aucune étude ne permet non plus de dire si le travail policier s'est révélé plus efficace à la suite de l'installation de caméras sur la voie publique. On a tout juste un sentiment qu'il y a un effet dissuasif, mais à court terme, et un effet de déplacement de la délinquance, ce qui peut avoir des effets aggravants dans certains types d'agressions. On a constaté que le fait d'augmenter l'efficacité des moyens de protection des voitures, par exemple, n'est pas étranger à l'augmentation des *car-jackings*.

En attendant que notre région développe un jour un projet régional de sécurité loin de certains municipalismes, nous demandons que l'octroi des aides de la région pour l'installation des caméras soit conditionné par le respect des conditions que je viens d'énumérer, mais aussi par une exigence d'analyse des besoins en concertation avec les habitants. C'est une manière, non seulement de leur dire que l'on s'occupe de la question, mais aussi de les responsabiliser. Car nous pensons que dans les politiques de lutte contre l'insécurité et surtout le sentiment d'insécurité, il faut donner une priorité à l'appropriation par le citoyen de l'espace public. Et là, c'est d'abord la présence physique d'une vraie police de proximité qui peut garantir un minimum de sécurité et permettre que, progressivement, un contrôle social s'autonomise et devienne le premier levier de cette lutte.

Pour conclure, je voudrais revenir sur une question que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder en commission mais que je souhaite rappeler ici. Il est urgent que notre région et par-là notre pays s'attaque « pacifiquement » mais sérieusement à la question de la régionalisation du culte et surtout de la reconnaissance des mosquées et des Imams pour la religion musulmane. Il n'est pas normal que, deux ans après cette régionalisation, rien ne soit encore fait, et le fait que rien n'apparaisse dans le budget à ce sujet est indicateur que la question n'est pas prioritaire. Et je veux bien croire M. Ducarme qui a dit en commission qu'il allait faire quelque chose, même si rien n'est inscrit dans ce budget. Mais nous devons savoir que le dialogue avec la communauté musulmane passera par le type de réponse que nous donnerons à la question et par les délais que nous mettrons pour le faire.

Aujourd'hui il y a urgence. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Philippe Smits.

**M. Philippe Smits.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre du Budget, Chers Collègues des partis démocratiques, mon intention n'est pas d'interroger pour la énième fois par le biais du ministre du Budget, le ministre Tomas, compétent pour les matières d'Economie et d'Emploi sur les détails de son budget 2004.

Je souhaite aujourd'hui prendre acte de la satisfaction de mon groupe quant au travail du gouvernement bruxellois et celui de la commission des Affaires économiques durant les quatre années qui viennent de s'écouler. Je vais aussi marquer nos différences et tenter de montrer avec calme, pondération et esprit de convivialité pourquoi, sur certains points, un ministre libéral aurait parfois agi diffé-

remment, aurait parfois réagi autrement que ne l'a fait le ministre socialiste.

Deux chiffres pourraient symboliser l'état de la région en ce qui concerne l'emploi et l'économie. Ce matin, 61.000 personnes étaient chômeurs complets indemnisés.

A ce chiffre nous devons ajouter les prépensionnés et les bénéficiaires de plans de remise à l'emploi, les emplois non subsidiés, les ACS, les minimexés exclus des statistiques et encore quelques autres catégories de concitoyens. Soyons synthétique. Plus ou moins 100.000 concitoyens se situent en dehors du marché normal du travail.

Un grand nombre de ces bruxellois sont des personnes émergeant au noyau dur du chômage, donc des infra-qualifiés. Ce sont les mêmes qui sont, dans un grand nombre de circonstances, victimes de discriminations à l'embauche.

Un domaine essentiel pour notre analyse est l'effort budgétaire très important qui a été consacré durant cinq ans par notre région aux politiques de l'emploi et de l'économie.

Dans le budget 2004, nous constatons un extraordinaire effort de fin de législature.

Les moyens d'actions, les crédits d'engagement prévus en 2004 pour la politique économique s'élèvent à 66 millions d'euros (2 milliards 700 millions d'anciens francs belges). Par rapport au budget 2003, les moyens affectés en 2004 sont en augmentation de 50 %.

Les moyens attribués à l'ORBEm tant pour son fonctionnement (28 millions d'euros, 1 milliard 200 millions d'anciens francs belges) que pour ses actions de remise à l'emploi (150 millions d'euros, soit 6 milliards d'anciens francs) constituent des sommes colossales à employer très judicieusement au bénéfice de tous les bruxellois privés d'un emploi convenable.

A nouveau étant synthétique, nous pouvons, en 2004, affirmer que 10 milliards d'anciens francs, 250 millions d'euros sont consacrés en Région de Bruxelles-Capitale à l'emploi et aux actions en faveur de l'économie. En résumé, nous consacrons 10 milliards d'anciens francs à tenter de sortir de l'ornière du sous-statut ou du non-emploi 100.000 de nos concitoyens. Pouvons-nous dans le futur dépenser beaucoup plus ? Certainement pas, en fonction des recettes actuelles de la région !

Donc, la question essentielle qui doit être l'objet de tous nos soins est : les 10 milliards d'anciens francs (250 millions d'euros) sont-ils bien employés ? Les politiques que nous menons en faveur du cinquième de notre population active sont-elles judicieuses et surtout efficaces ?

Avant de répondre à ces deux questions, je souhaite vous remettre en mémoire deux faits établis :

— 400.000 Flamands et Wallons ont un emploi à Bruxelles alors qu'ils ne sont que 80.000 Bruxellois à avoir un emploi dans les deux autres régions. Ce chiffre tient compte des Bruxellois qui travaillent en Flandre dans notre hinterland économique, c'est-à-dire dans la proche périphérie à majorité francophone ou bilingue.

La presse vient encore en début de semaine de nous rappeler que quasiment aucun Bruxellois ne travaille par exemple à la Poste, ou à la SNCB, ou même qu'ils ne sont que 50 % à travailler à la STIB.

— Un deuxième fait établi doit être rappelé. Lorsqu'un couple de Bruxellois devient plus aisé, il déménage vers l'extérieur proche de Bruxelles tout en conservant son ou ses emplois à Bruxelles. Souvent, il fuit la ville, ses inconforts et ses dangers, mais aussi il trouve plus aisément à bien loger sa famille à un moindre coût en dehors des 19 communes. Le logement qu'il quitte est occupé par quelqu'un qui ne peut payer qu'un faible loyer; donc souvent un chômeur ou un minimexé.

Ces deux faits sont des éléments essentiels qu'il faut dire et redire à tous ceux qui pensent qu'une formation qualifiée ciblée sur les emplois offerts par les firmes qui pourraient engager est la réponse miracle à apporter à l'angoisse du chômage. Il n'y a pas qu'une seule réponse à un problème aussi complexe.

Ces deux constats remis en mémoire, je voudrais brièvement clarifier les positions des uns et des autres en précisant les synergies au sein de la majorité et parfois en épinglant les différences d'approche entre socialistes et libéraux.

Le ministre Tomas a mené une politique claire qui s'appuie sur trois axes forts :

1. Le développement économique doit mener au maximum d'emplois pour nos concitoyens;
2. La création d'emplois marchands à Bruxelles ne mène pas forcément à créer de l'emploi pour les Bruxellois;
3. La cohérence d'un « Pacte social pour l'Emploi » doit souder tous les acteurs, les pouvoirs publics, les syndicats et les patrons, dans le même élan.

Pour mener concrètement sa politique sur ces trois axes, il s'est appuyé :

- Sur le Conseil économique et social;
- Sur l'ORBEM;
- Sur les pouvoirs publics et le secteur du non-marchand.

Le Conseil économique et social a joué le jeu de la concertation et du dialogue. En effet, nous avons depuis le 30 septembre 2003 un « Plan d'action régional pour l'emploi » approuvé préalablement à la confection du budget.

Dans la législature qui s'achève, l'ORBEM a vu ses moyens légaux et budgétaires considérablement augmentés.

L'ORBEM, aux dires de son directeur général en commission des Affaires économiques, a pu passer réellement d'une culture d'administration à la culture d'entreprise d'une société publique soucieuse de rendre les meilleurs services à ses usagers.

Enfin, le gouvernement a développé considérablement les emplois ACS. Rien que par l'effet des budgets prévus au budget 2004, il y aura 450 emplois nouveaux subsidiés par la région.

Aujourd'hui, plus de 7.000 personnes travaillent dans les pouvoirs publics et dans le secteur du non-marchand. Ils sont payés, quasi à 100 %, par la Région de Bruxelles-Capitale.

Durant cette législature sont nés ou ont été développés des centres d'entreprises et des incubateurs de *spin-off* qui travaillent en liaison permanente avec les universités et l'enseignement supérieur.

A ces trois axes dépendant de la région s'ajoute un quatrième axe : celui de la formation professionnelle mise en œuvre par la Cocof et la Communauté flamande.

Je pourrais évidemment détailler chacun des axes, des projets ou des postes budgétaires pour étayer mon propos et mes synthèses, mais ce serait vous faire perdre votre temps. En effet, vous connaissez comme moi les détails de tous ces dossiers.

La politique menée par le gouvernement depuis 1999 est une politique cohérente et qui a le mérite d'être claire. Nous l'avons soutenue et nous la soutenons.

Mais alors, me direz-vous, quelle est « la différence » qu'aurait introduite les libéraux s'ils avaient eu à gérer l'économie, l'emploi et la formation professionnelle ?

Je pense que les libéraux auraient, en plus des politiques menées par le ministre Tomas, mis en œuvre des mesures fondées sur six axes.

— Premier axe : la promotion constante de la volonté d'entreprendre.

Un entrepreneur qui assume son projet crée un emploi, mais aussi des dizaines sinon des centaines d'autres.

Nous devons, comme le fait le gouvernement wallon, affirmer à nos concitoyens que, s'ils prennent le risque de créer une entreprise, nous serons à leurs côtés pour les épauler, les financer, les conseiller. Ils doivent être encouragés dans cette voie.

— Second axe : la simplification permanente de la vie quotidienne des entreprises.

Les entrepreneurs du XXI<sup>ème</sup> siècle meurent toujours sous une paperasserie digne du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les entreprises sont, encore aujourd'hui, montrées du doigt comme des endroits où l'on génère des profits indécents, des endroits, où l'on préconise des méthodes moyenâgeuses de gestion des ressources humaines.

J'avoue que je pense que c'est exact pour certaines multinationales, pour certains grands groupes industriels, bancaires ou d'assurances. Ce ne l'est certes pas pour les PME et surtout pour les toutes petites entreprises. Ce sont elles que je défends ici.

— Troisième axe : la flexibilité de toutes les réglementations qui régulent l'activité économique et surtout son développement.

La plupart des PME occupent moins de dix travailleurs. Ces petites sociétés demandent avant tout à pouvoir travailler dans un

environnement de liberté, de confiance et d'encouragement au développement de leurs ventes, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation dans l'Union européenne.

Les entreprises moyennes souhaitent obtenir des espaces adéquats, une mobilité accrue, un accès aux crédits, des aides à l'embauche et à la grande exportation.

Nos entreprises demandent à être considérées comme des acteurs positifs du développement économique et social de Bruxelles.

— Quatrième axe : le secteur privé lorsqu'il assume honnêtement ses tâches et ses responsabilités, demande à n'être pas soupçonné ou concurrencé par le secteur public.

L'opposition fut grande, entre les socialistes et les libéraux, quant aux modalités de mise en œuvre de la « gestion mixte du secteur de l'emploi ». Si un chômeur trouve un emploi convenable grâce au travail des sociétés d'intérim, aux chasseurs de têtes ou aux consultants en ressources humaines, nous nous en réjouissons.

Je n'épiloguerai pas sur ce point, car je pense qu'après un travail honnête et très suivi en commission, les résultats concrétisés par une ordonnance et bientôt par ses arrêtés d'application sont bons et conformes aux vœux de la majorité des députés de ce Parlement.

Les sociétés privées ont leur place. L'ORBEM joue son rôle. Les secteurs associatifs et éducatifs sont étroitement associés à la mise en œuvre pratique de cette gestion en faveur de l'emploi voulue par l'Europe.

Voilà un excellent résultat de notre majorité libérale-socialiste.

— Cinquième axe : les libéraux souhaitent des définitions claires et précises de ce que sont les secteurs du non-marchand et de l'économie sociale.

Nous soutenons un développement harmonieux et concerté des secteurs essentiels pour le bien-être de tous nos concitoyens, que représentent les associations du non-marchand.

Nous pensons que l'économie sociale est un outil moderne qui a toute sa place entre l'économie de marché et les pouvoirs publics.

Mais ces secteurs doivent être clairement délimités — je n'ai pas dit « limités » ! — pour ne pas fausser, avec l'argent de tous, la nécessaire libre-concurrence entre tous les acteurs.

— Sixième axe : les libéraux depuis toujours plaident pour la mixité des fonctions dans la ville.

Nous souhaitons un développement harmonieux des commerces de détail, des zones commerçantes des quartiers, des noyaux commerciaux prospères. Nous réclamons que, par des fiscalités régionales et communales additionnées, les indépendants et les professions libérales ne soient pas chassés de la ville.

Le PRD, tel qu'il est aujourd'hui conçu, est un excellent outil de développement de ces politiques. Nos gouvernants ont intérêt à le relire et à l'appliquer très concrètement.

Voilà donc les six axes que les libéraux veulent privilégier en plus des trois axes développés par le ministre actuel de l'Economie et de l'Emploi.

Je sais, et je voudrais conclure par là, que le gouvernement, de 1999 à 2004, a aussi commencé à agir sur ces six axes.

Le gouvernement a rénové le Fonds des Garanties en faveur des crédits aux PME, activé les micro-crédits, créé l'Agence bruxelloise pour l'entreprise, soutenu les douze principaux noyaux commerciaux et amélioré l'environnement des quartiers par une importante politique de rénovation.

C'est pourquoi, pour ma part, j'approuverai avec confiance le budget 2004, en ce compris ses divisions budgétaires ayant trait à l'économie et à l'emploi.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, à l'instar de M. Smits, mais peut-être pas avec la même tonalité, je profiterai de ce débat budgétaire pour dresser le bilan de la législature en matière de politique de déplacement. Nous nous adressons tous à vous, Monsieur Vanhengel, mais nous comptons sur vous pour répercuter nos propos auprès des personnes concernées, d'autant plus que vous avez des choses importantes à faire dans les prochaines heures en matière de politique de déplacement. Les propos que je tiendrai à cette tribune contribueront peut-être aux réflexions du gouvernement à ce sujet.

Je pense évidemment aux décisions importantes à prendre dans les prochaines heures en ce qui concerne le matériel roulant. En effet, l'acquisition du matériel roulant nécessaire dans cette région est indispensable si on veut qu'il y ait un transfert modal en faveur des transports publics. Le groupe CDH dénonce depuis très longtemps la négligence du gouvernement bruxellois en ce qui concerne les moyens nécessaires pour faire face à l'augmentation du volume des personnes transportées dans les transports publics. C'est aberrant ! On se félicite des bons chiffres enregistrés par la STIB — davantage de personnes utilisent les transports publics — alors que le nombre de places, lui, n'a pas été augmenté en vue d'assurer un transport confortable.

Un club de pétanque situé en dessous du viaduc Debroux aura sans doute fait plus pour changer les habitudes en matière de transport et de mobilité dans cette région que l'action du gouvernement sous cette législature. Depuis quelques jours, les navetteurs ont modifié leur comportement. Un certain nombre d'entre eux ont délaissé la voiture au profit des transports en commun pour entrer dans la ville. Un certain nombre de Bruxellois ont également utilisé les transports publics pour se rendre à leur travail. Fort bien ! Toutefois, ils sont victimes de ce manque de prévoyance eu matière de matériel roulant, puisqu'ils sont entassés comme des sardines dans des véhicules qui sont insuffisants pour assurer le transport des personnes.

C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne le métro. Voilà une infrastructure coûteuse, disponible, et nous ne sommes pas capables de l'exploiter à plein rendement. Nous l'avions dit lors des discussions autour d'Erasmus : « Si un jour, nous devons étendre le réseau, il faut acheter du matériel en conséquence ! » Bonne nouvelle, la STIB va le faire.

Mais, contrairement aux prévisions, le marché n'a pas été conclu en 2003; il a été reporté au début de l'année 2004. Il paraîtrait que nous sommes très près d'une commande ferme, mais le financement semble mou, Monsieur le Ministre du Budget. En effet, un engagement est prévu au budget 2004, mais il n'y a pas d'ordonnancement ! On va engager la dépense, on va acheter du matériel roulant pour une somme coquette, tout cela en l'absence de financement ! Celui-ci est censé venir plus tard ! Ce n'est pas très raisonnable.

Le dossier est prêt. Il sera sur la table du gouvernement au début du mois de janvier. Dès lors, nous sommes en droit d'obtenir plus d'informations sur la manière dont les gouvernements successifs d'ailleurs, puisque l'étalement du financement semble être la règle, assureront le financement de cette commande de matériel roulant destiné au métro, commande minimale puisque nous savons qu'à terme, il en faudra davantage.

J'aborderai à présent un problème récurrent, à savoir le prix des transports publics. A diverses reprises, le CDH a soulevé cette question. Lors des débats budgétaires, on nous disait qu'aucun problème ne se posait en la matière, que le prix n'avait que très peu d'influence sur le comportement des citoyens en ce qui concerne l'utilisation des transports publics, qu'il ne fallait pas accorder autant d'importance à cette question, etc ... Or, aujourd'hui, une évolution se dessine dans plusieurs groupes au niveau de la pensée politique à cet égard et nous nous en réjouissons.

Cependant, il est insupportable d'entendre régulièrement deux discours : un discours politique porté au Parlement par un certain nombre de formations, porté dans la presse, dans les médias, en direct, par un certain nombre de ministres du gouvernement bruxellois et le discours de la STIB appuyé par les chefs de cabinet des ministres qui siègent tous au comité de gestion.

Personnellement, j'estime que M. Vervoort a tenu de durs propos envers l'administrateur général de la STIB, hier dans son intervention. Il est facile de s'en prendre à l'administrateur directeur général de la STIB. Ne vous inquiétez pas, Monsieur Vervoort, j'ai déjà fait plus que vous en cette matière ! J'ai été très dur avec M. Flausch à cette tribune, mais il me semble qu'il convient d'être cohérent. Tous ceux qui siègent au sein du comité de gestion de la STIB devraient tenir le même langage que vous à cette tribune. Or, je ne crois pas que ce soit le cas. Manifestement, M. Flausch exécute, avec trop d'entrain le contrat de gestion que le gouvernement bruxellois a pris avec la STIB.

Nous avons délaissé ce contrat dès le début par crainte d'une dérive. Mais, un tel système induit une dérive vers une logique, sinon de privatisation, de gestion managériale de la STIB qui entraîne une dérive commerçante dans la gestion de la STIB. Nous vous le répétons depuis le début. « Tous les nouveaux produits doivent faire l'objet d'un prix adapté, etc ... ». Lorsque M. Flausch demande un prix pour un emplacement de parking, il ne fait qu'exécuter le contrat de gestion et ce n'est qu'après coup que le gouvernement réalise que ce n'était pas une bonne idée. Personnellement, je ne vois aucune objection à ce que la classe politique se reprenne et reconnaisse son erreur d'avoir nommé M. Flausch à la tête de la STIB. En effet, à un moment donné, les politiques doivent prendre leurs responsabilités. Je m'adresse à vous parce que vous êtes présent et qu'hier, vous avez évoqué la question. J'aurais évidemment préféré le dire à M.

Chabert, voire à M. Smet, champion des déclarations dans la presse. Mais avec quels effets concrets dans la gestion de la STIB ?

Lorsqu'il s'agit de prévoir des pas vers la gratuité pour les plus de 65 ans, de prévoir des compensations financières pour la gratuité pour les moins de 12 ans, on sent que cela coïncide. Le ministre affirme avoir prévu le nécessaire pour la dotation compensatoire, mais M. Flausch répond que cette politique idiote lui coûte de l'argent, que les décisions sont inadéquates. Les deux discours sont contradictoires.

Je souhaite une clarification : que le gouvernement prenne ses responsabilités, pas en gérant directement la société qui doit bénéficier d'une certaine autonomie de gestion, mais en cadrant la politique de mobilité que nous désirons pour notre région.

J'en terminerai par un troisième problème important en matière de mobilité : la politique de stationnement. C'est peut-être d'ailleurs une nouvelle source de financement; le CDH le dit depuis le début de la législature.

En menant une politique de stationnement intégrée, nous aurions une source de financement pour la politique de mobilité, avec un vrai transfert modal : on ferait payer les utilisateurs de véhicule privé au bénéfice du financement d'une politique de transport public. Alors que nous le demandons depuis longtemps, aujourd'hui M. Smet nous annonce son plan en espérant que le gouvernement le suivra. Avec son style inimitable de provocateur, il parvient à ce qu'on entende dans les rangs du gouvernement qu'on ne lui laissera pas la vedette, qu'on ne le laissera pas passer si vite que cela.

Moi, j'invite tout le monde à avancer dans cette politique de stationnement et à arrêter le petit jeu politique idiot en la matière.

Il y a si longtemps que les gouvernements successifs ont inscrit à leur ordre du jour la définition d'une politique de stationnement à l'échelle de la région que je pense qu'il est vraiment temps de conclure. *A priori*, sans disposer de toutes les informations sur le plan de M. Smet, je suis d'accord avec lui, mais il me semble logique de prévoir un outil intégré de gestion du stationnement, des régimes identiques, une réglementation régionale éventuellement déclinée par type de zone et pas par commune, une répartition de la recette (selon le CDH, un tiers pour les communes, un tiers pour des investissements en matériel roulant et une dotation à la STIB, un tiers pour la gestion du système car il y aura des coûts de surveillance).

Enfin, certains Bruxellois doivent pouvoir circuler dans leur ville. C'est le point le plus inquiétant du plan de M. Smet. Nous voudrions être certains que cette possibilité soit prise en compte. Peut-être ne faut-il pas prévoir partout du stationnement payant : oui, dans les zones de bureaux, mais les Bruxellois doivent pouvoir circuler et accueillir des visiteurs à leur domicile, ce qui ne devrait pas poser de gros problèmes. Pourtant, certaines annonces de M. Smet semblent à ce point sévères que j'aurais du mal à accueillir ma belle-mère venant dire bonjour à ses petits enfants le week-end.

Si c'est à ce point, ce n'est pas une bonne idée, mais je fais confiance au gouvernement pour raboter un peu les ailes de l'ange Smet.



Il est temps que le gouvernement prenne une décision dont on pourrait débattre dans ce Parlement. Nous nous méfions des décisions de fin de législature : on risque de ne jamais voir le début de leur exécution. Dès lors, si le gouvernement prend une décision, s'il dépose un projet au mois de janvier, il faut que l'on puisse en débattre ici-même dès le mois de janvier.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vanraes.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, het verheugt me dat andermaal een budget in evenwicht wordt ingediend en dat de schuld vermindert.

Een van de belangrijke initiatieven die in de begroting van dit jaar werd opgenomen, heeft betrekking op de sanering van de BGHM. Op termijn wordt een bedrag van 75 miljoen euro ter beschikking gesteld voor investeringen in de sociale huisvesting. Dat het belangrijk is middelen vrij te maken voor de sociale huisvesting, zal niemand ontkennen. Aangezien veel sociale woningen in een erbarmelijke staat verkeren, is het belangrijk dat men middelen vrijmaakt voor renovatie.

De regering wil ook de verbintenissen aangegaan tijdens de nationale werkgelegenheidsconferentie uitvoeren. In Brussel zullen jongeren beter worden begeleid. Zo zullen opleidingen worden verbeterd en gesubsidieerde banen worden gecreëerd.

De verbeterde opleiding heeft voornamelijk tot doel de kennis van de tweede landstaal te stimuleren. Ik deel de mening dat tweetaligheid een bijzonder belangrijk instrument is om uit de werkloosheid te geraken, maar stoor me aan het feit dat daarvoor zoveel belastinggeld wordt aangewend. Ik blijf vinden dat het onderwijs op dit stuk enorm tekort schiet. Ik kan er nog altijd niet bij dat jongeren een diploma kunnen ontvangen zonder zelfs een basiskennis van de tweede landstaal te bezitten. Ik roep dan ook alle collega's op om in deze eindelijk hun verantwoordelijkheid op te nemen en in hun respectieve gemeenschapsraden de initiatieven te nemen die zij nodig achten om dit probleem te verhelpen.

Ik stel tot mijn genoegen vast dat de aanpak van de werkloosheid langzaam aan het evolueren is. Er wordt terecht meer en meer afstand genomen van een doctrinaire aanpak. Brussel telt naast de 65.000 « gewone » werklozen, een kern van plus minus 25.000 langdurig werklozen. De BGDA beschikt over te weinig middelen en te weinig personeel om die langdurig werklozen volwaardig te coachen en te begeleiden. Ik pleit dan ook voor een nauwe samenwerking met de privé-sector zoals dat al in Nederland, Duitsland en Frankrijk gebeurt. Met amper honderd personeelsleden kan de BGDA onmogelijk instaan voor de coaching van nagenoeg 100.000 werklozen. Ook in ons land werd al een publiekprivate samenwerking op poten gezet, in Vlaanderen, maar ook in Charleroi. Het spreekt vanzelf dat men moet streven naar een duidelijke definiëring en opvolging van de uitbestede opdrachten.

De federale overheid heeft een budget uitgetrokken voor de dienstencheques. Het instrument van de dienstencheques moet zo vlug mogelijk worden gebruikt in Brussel. Ik vrees dat Vlaanderen ons in snelheid aan het nemen is. Ik blijf erbij dat de dienstencheques een uitstekend middel zijn om het probleem van de langdurig werk-

lozen aan te pakken. Het OCMW van Ukkel moet niet meer worden overtuigd van het nut van dienstencheques en heeft ze al ingeschakeld.

Het verheugt me dat de regering meer middelen vrijmaakt voor de sportinfrastructuur in het gewest. Ten opzichte van vorig jaar worden de middelen verdubbeld. Ik juich die evolutie toe omdat ze zeker bijdraagt tot een betere integratie van alle groepen van de bevolking en vooral van de jeugd. Ik wijs er de regering wel op dat de inspanningen inzake sportinfrastructuur niet beperkt mogen blijven tot de voetbalsport alleen. Ik hoop dat de extra middelen zo goed en vooral zo divers mogelijk zullen worden besteed. Welke zijn de criteria die bij de verdeling zullen worden gehanteerd ?

Ik verheug me ook over de fiscale hervorming die onder impuls van de minister van Financiën is doorgevoerd. De regering verwacht een toename van de ontvangsten uit de registratierechten. Dat wijst erop dat meer mensen zich in ons gewest blijvend vestigen. Het aantrekken van nieuwe inwoners is immers altijd een doelstelling van deze regering geweest.

Staatssecretaris Smet lanceert dezer dagen zijn visie op een parkeerbeleid. Ik vrees dat, als we de staatssecretaris volgen, we alleen nog voor eigen deur zullen mogen parkeren in Brussel. Met de auto naar het centrum van de stad rijden zal niet meer mogelijk zijn. De staatssecretaris wil zelfs de bevoegdheid inzake parkeren aan de gemeenten onttrekken. De proefballonnen die hij oplaat doen het ergste vrezen. Ik vraag me af of hij wel rekening houdt met de verstrekkende gevolgen van zijn plannen, met name het effect op de Brusselse middenstand en de circa 75.000 mensen die door de middenstand worden tewerkgesteld. Steunen de overige regeringsleden de plannen van de staatssecretaris ? Ik zou het onaanvaardbaar vinden dat hij plannen lanceert die niet gedragen worden door de hele regering. Het is al te gemakkelijk losse flodders de wereld in te sturen en te beweren dat het gewest over vijf jaar moet klaar zijn met een nieuw parkeerbeleid. Daarmee worden de regeringsleden die serieus willen vooruitgaan, belachelijk gemaakt.

Ik wil eindigen met een pleidooi voor meer federale middelen voor het Brussels Gewest. Het klopt dat de federale overheid het afgelopen jaar veel meer middelen heeft vrijgemaakt voor het Brussels Gewest. Helaas is het nog niet genoeg. Ik stel vast dat we hier allemaal vragen dat de Minister-President er bij de federale regering op zou aandringen om nog meer middelen vrij te maken voor Brussel. De federale regering moet beseffen dat ons gewest moet worden vergoed voor de kosten die het draagt en die in aanzienlijke mate bijdragen tot de rijkdom van de twee andere gewesten van het land.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Mme la Présidente, je me montrerai bref, concis et sensible à votre demande.

Quelques réflexions sur certaines des problématiques évoquées.

Dans la foulée des dires de M. Vanraes sur le sport, le troisième Ministre-Président de la Région bruxelloise nous a parlé de montants importants qui, annuellement, seraient alloués à deux clubs, le Sporting d'Anderlecht et une association qui tourne autour du FC Brussels.

Vous savez combien j'aime Anderlecht, mais aussi combien j'aime essayer de rester sérieux; ma seule question est de savoir s'il existe un dossier concernant ces deux projets et ce qu'il contiendrait. Voilà pour le sport.

En matière de logement, quelques demandes de précisions sur la mise en œuvre du plan d'avenir du logement.

Une dotation de 100.000 euros a été prévue. Beaucoup de commentaires ont été émis à sujet, dont énormément de bêtises, parmi les nombreuses versions entendues. D'abord, on a envisagé des chiffres et des échéances très diverses. Comme d'habitude, la faute en incombe certainement aux journalistes qui ont mal compris ! Actuellement, on semble s'accorder sur le chiffre de 5.000 logements en cinq ans.

Le problème, c'est que la date du début du concours n'est pas connue avec certitude à cause des nombreux changements. On sait seulement qu'à partir du moment où l'on s'y mettra, il faudra cinq ans.

Il est important pour bon nombre de Bruxellois d'en savoir davantage vu le pourcentage considérable des gens en situation de problème de logement. Nous avons été consternés par ce que vous avez dit quant à ce problème : l'année dernière, vous avez dit qu'il n'y avait pas plus de problèmes qu'avant. Cependant, vu la situation à ce point dramatique, il importe de se montrer le plus précis possible sur ce point.

Nous voudrions savoir

- si l'échéance des cinq années a déjà débuté; dans ce cas, il faudrait déjà retirer quelque quinze jours; c'est important pour les gens;
- s'il existe un accord sur un financement éventuel avec le secteur privé;
- si vous avez établi déjà de nombreux contacts avec les communes. Je vois un bourgmestre parmi nous : par exemple, la commune d'Evere a-t-elle été consultée pour connaître de la manière dont elle mettra ses terrains à disposition de la région pour construire soit du logement social soit du logement moyen, par emphytéose.

**M. Rudi Vervoort.** — Pour ce qui concerne Evere, en comparant aux autres communes bruxelloises, il ne doit pas s'agir de la commune bruxelloise qui nécessite une priorité en matière d'investissement en logement social. Nous sommes largement au-dessus de la moyenne régionale, voire dans le trio de tête bruxellois. Il me semble que certaines communes méritent une attention beaucoup plus soutenue à ce sujet. Je ne pense pas qu'il faille se fixer sur Evere.

**M. Michel Lemaire.** — Cette réflexion est très intéressante. Vous savez où se situe Evere, Monsieur Vanhengel ?

Cette réflexion en dit long sur la problématique de l'échéancier. En effet, voici une commune dont le bourgmestre est membre de notre Assemblée; il nous dit à ce propos : « Ne me cassez pas les pieds et foutez-moi la paix ! » C'est ce que j'ai compris de ses propos.

**M. Rudi Vervoort.** — Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

On a parlé de logement social et de logement moyen; à Evere, en principe, l'année prochaine, nous lancerons un projet de logement moyen en collaboration avec la SDRB.

Nous ne disons pas que nous mettons des terrains publics à disposition, mais j'ai dit qu'en termes de logement social, je ne pensais qu'il s'agissait d'une priorité pour ce qui concerne ma commune. Pour ce qui est de développer le logement, au travers de projets publics à destination d'un autre créneau de population, nous sommes évidemment preneurs, Monsieur Lemaire; sans problème.

**M. Michel Lemaire.** — Le plan d'avenir comportait donc une proportion de logements sociaux et de logements moyens. Je n'avais pas établi de distinction. Je demandais simplement à vérifier le niveau d'enthousiasme dans le cadre d'une négociation qui s'engage entre les communes et la Région bruxelloise. La première partie de votre intervention n'était donc pas très rassurante.

Essayez donc, Monsieur Vanhengel, de nous faire savoir la situation quant à ces contacts avec les communes. Nous venons d'avoir ici le bonheur du direct, mais tous les bourgmestres ne sont pas membres de notre Assemblée.

Une petite question encore est demeurée sans réponse : quelle est la superficie de terrains, exploitables dans le cadre de ce projet d'avenir, qui appartiennent à la Régie foncière ? La Régie foncière est un grand propriétaire, mais au vu de l'ensemble des terrains, déduction faite des terrains non utilisables en matière de logement, je crains qu'il ne reste pas énormément de surface disponible.

Nous avons aussi eu droit à une réflexion somptueuse du troisième Ministre-Président de la Région bruxelloise. En effet, M. Ducarme est très agacé par le risque de lenteur d'exécution de ce projet; il semblait réclamer une modification des procédures urbanistiques.

Ma question est très précise et s'adressera plutôt à M. Hutchinson, qui était présent lorsque M. Ducarme a émis cette suggestion. Nous avons interrogé M. Draps, membre du gouvernement, qui ne savait rien à ce propos. Depuis lors, dispose-t-on de plus d'informations sur cette évolution/révolution promise par M. Ducarme sur l'amélioration des procédures urbanistiques ? Nous lui avons rappelé qu'avant lui, d'autres ministres avaient émis des initiatives d'ordre législatif; il a répondu « qu'il n'en avait rien à f... des anciens ministres et qu'on verrait ce qu'on verrait ». J'aimerais voir et entendre le plus vite possible.

Ce que je vous dis ici est en relation directe avec le budget puisque le raccourcissement ou le rallongement des procédures relatives à un projet aura des incidences sur le budget. Avancer plus ou moins vite a un impact direct sur le plan de financement, donc sur le budget. Vous devriez le savoir.

Pour les allocations de solidarité, je me réjouis de l'augmentation, liée à l'évolution des circonstances.

Un élément qui n'est pas non plus sans incidence financière potentielle : qu'en est-il de la proposition de M. De Wolf ? Depuis des mois et des mois, il s'évertue à introduire une proposition d'ordon-

nance qui ne serait pas sans incidences financières et qui envisagerait le relèvement des conditions d'accès au logement social. Nous, nous y sommes opposés, non nécessairement par idéologie, car nous pourrions comprendre, si c'était possible, on envisage la chose, mais nous sommes persuadés que, la conjoncture étant à ce point catastrophique, que ce n'est pas une mesure à prendre maintenant. A l'aube de la dernière partie de cette législature, il serait donc intéressant de savoir ce qu'il en est.

Toujours à propos de logement social, M. Ducarme, qui a décidé fait fort, a parlé, en évoquant ses permanences sociales, du « clientélisme » qui régnait en matière d'attribution de logement social à Bruxelles. Nous avons fait part de notre étonnement en disant au troisième Ministre-Président de la Région bruxelloise qu'il devait confondre avec la Wallonie.

**M. Serge de Patoul.** — Monsieur Lemaire, je dois vous signaler qu'il s'agit du quatrième Ministre-Président en exercice depuis la constitution de la Région bruxelloise. Vous semblez ignorer le nombre de Ministres-Présidents que nous avons eus.

**M. Michel Lemaire.** — Le troisième Ministre-Président de la Région bruxelloise a donc parlé de clientélisme. J'ai répondu qu'il devait confondre avec la Wallonie dont il est originaire. Il s'est fâché parce que je disais qu'il était Wallon; je suis Wallon aussi et je ne vois pas de motif pour se fâcher.

Je voudrais savoir ce qu'il en est : y a-t-il beaucoup plus de clientélisme. Nous pensions, tous partis confondus, qu'un effort considérable avait été accompli. Ce n'est pas sans incidence sur le Budget : si jamais, le troisième Ministre-Président de la Région bruxelloise a raison, il faudra évidemment proposer des modifications budgétaires et doubler, tripler ou quadrupler le nombre de délégués sociaux.

**M. Rudi Vervoort.** — Il faudrait imposer la présence du délégué social quand un mandataire local fait une permanence. Ainsi, nous serions en direct et il n'y aurait plus de risque.

**Mme la Présidente.** — Et cela créerait aussi de l'emploi.

**M. Michel Lemaire.** — J'avais été plus inventif que vous : j'avais proposé de garder les délégués sociaux et, comme ils devaient changer tous les quatre ans, qu'ils restent dans les mêmes sociétés mais que les présidents changent de société. Allez savoir pourquoi je n'ai pas été suivi ! Je ne comprends pas. C'était au moins aussi inventif que les mesures de résorption de la dette.

J'en termine en disant que je suis choqué du peu de cas qu'on fait de la possibilité accordée aux communes de pouvoir bénéficier de subsides à l'acquisition et à la rénovation, quand on connaît la problématique des chancre en Région bruxelloise.

Un dernier point dont nous reparlerons dans les semaines qui suivent dans le cadre du Code du Logement : je regrette la modicité des subsides attribués au Fonds de solidarité et aux mécanismes d'aide au logement pour les personnes qui, dans le cadre de l'application du Code du Logement, devraient obtenir une aide au relogement dès le moment où ils devraient quitter des logements insalu-

bres. C'est mon dernier point : la modicité de la dotation prévue nous pousse à dire que quelques dizaines de familles seulement pourront être aidées.

Ce n'est pas là témoigner d'un grand optimisme par rapport aux espérances que le ministre avait suscitées, dans le cadre de l'adoption de ce Code du Logement.

Je vous remercie de votre attention à tous et également des réponses que vous apporterez, Monsieur le Ministre, aux quelques questions précises qui vous ont été posées. Merci d'en tenir compte.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je n'interviendrai que sur un point qui me paraît important et qui est récurrent. Il s'agit de la problématique liée aux statistiques régionales.

Vous savez que la seule certitude par rapport au futur, c'est qu'il est incertain ! Qu'en même temps, pour pouvoir mener une gestion la plus efficace possible, on a toujours avantage à connaître le mieux possible ce que sera le futur. Pour travailler dans l'incertitude, en se garantissant une plus grande certitude, un outil essentiel est effectivement l'outil statistique.

L'année dernière, lors de la discussion du budget que nous sommes en train d'exécuter, j'avais souligné le fait qu'un effort particulier avait été prévu dans ce budget 2003 pour rationaliser quelque peu les statistiques. Je pense qu'il est important que le gouvernement puisse faire le point sur le travail exécuté en 2003.

Certes, il y a quelques éléments visibles, tel que le site internet Iristat, qui est accessible, mais en allant voir ce site, on doit quand même reconnaître qu'il s'agit essentiellement du transfert des statistiques qui était réalisé par l'ASBL BRES, à l'époque.

Cela a un intérêt indéniable mais je ne peux pas considérer cela comme une forme d'aboutissement par rapport à cette problématique.

Nous avons, en réalité, un ensemble d'observatoires différents en Région bruxelloise.

Ces observatoires apportent des informations — qui sont toutes intéressantes — mais la grande difficulté à laquelle on est confronté c'est que les méthodologies utilisées par les uns et par les autres ne sont pas identiques, et donc, nous nous retrouvons avec l'information, et on peut pratiquer une forme d'adage populaire qui consiste à dire que l'on fait dire tout et n'importe quoi aux statistiques. Effectivement, si on travaille avec des méthodologies différentes, on arrive à obtenir de l'information mais qui n'est pas nécessairement comparable.

Je pense que l'on perd réellement en efficacité et je ne peux que plaider ...

(*M. Jan Béghin, premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

**M. Guy Vanhengel**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je suis occupé à expliquer comment les statistiques se font ...

**M. Serge de Patoul**. — C'est important, et j'espère que vous en prenez de bonnes graines si elles sont bien faites ... — ce qui n'est pas assuré. Je pense que dans ce domaine, une amélioration est souhaitable parce que nous ne sommes pas dépourvus, mais je pense que l'on n'a pas fait le pas *ad hoc* pour être pleinement utilisateur de l'information que l'on récolte.

Dans cette même perspective, je me permets d'insister sur l'impérieuse nécessité de trouver des collaborations avec les autres pouvoirs. Parce que nous ne sommes pas, nous, totalement maîtres de possibilités d'obtention de données. Je pense en particulier à l'Etat fédéral et plus précisément au ministère des Finances.

Ces différents éléments constituent des outils de gestion qui intéressent à coup sur le pouvoir public régional, les pouvoirs publics locaux, et aussi, et cela me paraît un point important, l'ensemble du secteur économique, parce que ces données statistiques sont des outils à la gestion qui contribuent à faire des choix dans l'incertitude en minimisant le risque. Je pense que cela concerne tout gestionnaire et qu'il serait grand temps — même si ce n'est pas fortement attractif électoralement — que l'on puisse investir en efforts en ce domaine.

Le budget présente une diminution de 60 %. Je peux le comprendre. Je n'en suis pas choqué. Je ne crois pas que ce soit le fond de l'affaire. A mon sens, il y a un travail à exécuter.

Si le gouvernement estime que le service statistique dont il dispose est apte à réaliser ce travail, je lui fais confiance, mais il faut un engagement ferme et j'insiste lourdement parce que c'est un discours que je tiens depuis un certain nombre d'années. Si je n'ai pas repris le traitement de texte de mon intervention de l'année dernière, c'est parce qu'il y avait manifestement un espoir qui se traduisait dans le budget.

Aujourd'hui, on se trouve en face d'une diminution et je voudrais que le gouvernement puisse s'engager, malgré cette diminution, à ce que ce travail soit au moins entamé.

**Mijnheer de Voorzitter**. — Het woord is aan de heer Van Assche.

**De heer Jos Van Assche**. — Mijnheer de Voorzitter, bij de bespreking in plenaire vergadering van het begrotingsontwerp 2003 een jaar geleden, vernamen we dat de Brusselse regering een bijzondere inspanning ging doen om betaalbare woningen te huur en te koop aan te bieden aan de inwoners en kandidaat-inwoners van het gewest.

Sindsdien zijn over die noodzakelijke en lovenswaardige doelstelling heel wat berichten de wereld ingestuurd. Zo heeft staatssecretaris Hutchinson een meerjarenplan uitgetekend waarbij enkele duizenden woonsten tegen een sociaal tarief ter beschikking zouden worden gesteld.

Maar nauwelijks was dat nieuws doorgesijpeld of de nieuwe Minister-President legde er in een vraaggesprek met *De Standaard* de nadruk op dat het gewest zich best zou concentreren op het realiseren van woningen in samenwerking met privé-ontwikkelaars.

Dat beperkt in de praktijk de opties tot verwerving van een woonst tot zijn aankoop tegen voorwaarden die als gunstiger worden voorgesteld dan wanneer de vrije markt voor 100 % zou spelen.

Mijnheer de Minister, u bent zogenaamd een progressief man maar volgens de BBROW niet al te sociaal. In de lijn van uw meesters Annemarie Uyttebroeck en uw meester Verhofsstadt wist u niet veel beter te produceren om de aandacht van de altijd bevriende media te halen. In *Le Soir* van 11 december 2003 speelde u uit te spreken tegen het Brussels huisvestingsplan. Zoals de Brusselse Bond voor het Recht op Wonen terecht stelt : « Het cynisme van dergelijke verklaring is een minister onwaardig ». Toch kan onze fractie akkoord gaan met het idee om huurcheques te geven aan de mindergegoeden als urgente noodoplossing. Natuurlijk moeten er ook fundamentele maatregelen worden genomen. Ik denk aan de aanpassing van de huurwet, wat op federaal vlak moet gebeuren, en de plafonnering van de huurprijzen al naargelang het type woning.

Het ontwerp van begroting dat voorligt, voorziet in kredieten voor de opmaak van financiële en technische bestekken. Die zullen nodig zijn met het oog op — ik citeer de verantwoording bladzijde 71 — « de gevoelige groei van het openbaar woningenpark ». Bij artikel 15.11.26.12.11 lezen we : « De financiële montage van deze operatie zal diverse studiekosten veroorzaken ».

Dus op het einde van de legislatuur zal men geld vrij maken om eens te zien wat een volgende regering misschien zal doen. Waar ligt de waarheid ? Stemt men af op de golfrente van de Minister-President ? Dus exit de duizenden sociale woningen die nochtans de beleids-optie bij uitstek waren van de Brusselse regering en het aangekondigde levenswerk van de staatssecretaris. Van samenhang in het beleid gesproken !

Reeds vorig jaar vroeg ik aan de minister van Begroting om mij eens uit te leggen waarom nergens het bedrag te vinden was van de gelden die het Brussels Woningfonds in de vroegere gewestelijke dotaties tegoed had van het Waals Woningfonds. Als mijn geheugen me niet in de steek laat, kreeg ik op die vraag nog steeds geen antwoord van de minister van Begroting.

Ik wil hier niet de belerende schoolmeester uithangen. Integendeel, ik wil zelfs van goede wil zijn.

Nogmaals samengevat : in 1982 besliste de regering van het Waals Gewest eenzijdig, onder de impuls van de heer Philippe Busquin, de verdeelsleutel te wijzigen voor de tenlasteneming van de leningen van de fondsen voor huisvesting.

De sleutel bestond erin dat de kredieten gewogen werden rekening houdend met de oppervlakte van het gewest — voor één derde — het bevolkingsaantal — voor één derde — en — nogmaals voor één derde — de belastingopbrengsten. Dat gold zowel voor de Nationale Landmaatschappij, de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting als voor het Woningfonds. Wallonië heeft nadien het grondgebied als criterium geschrapt. De criteria bevolking en belasting bleven overeind, elk voor de helft.

Voor wat betreft de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting en de Landmaatschappij, bekend als « De Kleine Landeigendom », werd die eenzijdige beslissing waardoor Wallonië zich niet meer hield aan de afgesproken verdeelsleutel 1/3, 1/3, 1/3, zoals al gezegd, rechtgezet bij de definitieve regionalisering in 1989. Voor Brussel gold dit enkel voor de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting en het gedeelte huisvesting van de Nationale Landmaatschappij.

Het Vlaams Gewest heeft zich in *illo tempore* net als de beleidsverantwoordelijken voor Brussel bij die eenzijdige Waalse maatregel niet neergelegd. Die maatregel bevoordelige immers Wallonië aanzienlijk tegenover Vlaanderen, met minder oppervlakte en meer inwoners. Voor het Brussels Gewest waren er nog minder redenen om de spons te vegen over het residu van de betrokken maatschappijen.

Wat het vroegere Nationaal Woningfonds betreft, dat reeds officieel in 1980 werd geregionaliseerd — maar voor Vlaanderen en Wallonië pas effectief in 1984 en voor Brussel op dezelfde basis pas in 1989 — werd de verdeelsleutel waardoor Wallonië een flink bedrag oude Belgische franken minder in de nationale pot binnenbracht gedurende de periode 1983-1984 niet geregulariseerd. Het gevolg is dat Wallonië vanaf dat ogenblik nog steeds geld moet aan het vroegere Nationale Woningfonds dat statutair, op papier, nog steeds bestaat en de schulden van voor de verschillende regionaliseringsrondes, mits de nodige kapitaalbreng van elk woningfonds, verder afbetaalde. Kortom Wallonië heeft in 1983-1984 te weinig betaald en dat bedrag blijft verschuldigd.

Ik stel opnieuw de vraag. Waar kan ik dit bedrag in de begroting 2004 vinden? Op de begroting 2003 was al geen spoor te bekennen. Waar vind ik het bedrag terug dat ik vorig jaar al op ongeveer twee en half miljoen euro heb geschat? Heeft de minister die zaak eindelijk in orde gebracht? Ik meen jammer genoeg van niet.

Moge deze rampzalige bewindsploeg er nu snel mee ophouden de Brusselaars te beliegen en te bedriegen. De waarheid is zonneklaar: de balans van het beleid inzake sociale woningbouw staat in deze legislatuur gelijk met overdonderend falen.

Als regeringslid moet men toch door de grond zinken van schaamte als men weet dat thans 24.000 gezinnen op de wachtlijsten staan voor een sociale woning, terwijl het woningpark maar 38.500 woningen telt.

Als regeringslid moet men toch door de grond zinken van schaamte als men weet dat thans alle appartementen voor tijdelijke opvang ternauwernood neerkomen op 400 eenheden terwijl er volgens de beschikbare informatie zevenmaal zoveel personen in feite dakloos zijn en op een voorlopige oplossing zijn aangewezen.

Als regeringslid moet men toch door de grond zinken van schaamte als men weet dat organisaties als het Leger des Heils of Poverello en nog een aantal andere opvangcentra, ook officieel georganiseerde zoals de OCMW's en de vroegere Samu social, thans een bijzondere selectie moeten toepassen om de daklozen te herbergen. Ik heb zelf een kleine enquête gedaan waaruit blijkt dat de gegevens kloppen. Wie een bed voor de nacht komt vragen, wordt toegelaten als hij de nacht daarvoor geen bed heeft gehad. Als er een aanzienlijke toestroom is, moeten daklozen dus 24 uur geduld hebben. Er wordt dus een prioriteitsregel toegepast en als er dan nog bedden vrij zijn dan wordt er « lotje getrokken » tussen de zogenoemde « prioriteiten »

een term uit de geheime taal van de sociale woningsector. Is dat een voorafspiegeling van wat ons te wachten staat in de sociale woningsector? Ik vrees het een beetje, nu het al vaststaat dat van de 24.000 gezinnen die op de wachtlijst staan, tachtig procent afhankelijk is van een vervangingsinkomen. Van de huidige sociale huurder is dat aandeel « maar » zestig procent. Kortom de situatie is onhoudbaar zonder massale injecties uit de belastinggelden. Vandaag bestaat er een ploegenstelsel — of moet ik spreken van *alternance* — voor degenen die een doorgangsverblijf nodig hebben!

Begrotingen die dat soort toestanden als resultaat opleveren, verdienen enkel een krachtig neen. Vanzelfsprekend verwerp ik samen met de collega's van de Vlaams Blok-fractie de begroting 2004. *Alternance* betekent natuurlijk ook aflossing van de wacht en de kansen op een spoedige aflossing van de politieke wacht die bestaan. Samen met de andere fractieleiden van het Vlaams Blok hoop ik vurig dat die aflossing van de wacht over zes maanden een feit zal zijn en dat er een einde komt aan de verpaupering van de Brusselaars, de weigering om voor hen nog sociale huurwoningen te bouwen, de ontrafeling van hun economisch weefsel, het op de vlucht drijven van de van oudsher ingezetenen en hun vervanging door asielzoekers, illegalen en sociaal ontheemden allerhande.

Wij staan in elk geval klaar om onze verantwoordelijkheid te nemen.

**Mijnheer de Voorzitter.** — Minister Guy Vanhengel heeft het woord.

**M. Christos Doulkeridis.** — Je propose que l'on suspende la séance pendant cinq minutes afin de permettre aux parlementaires d'écouter la réponse du ministre du Budget (*Assentiment*.)

**M. Guy Vanhengel**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je remercie M. Doulkeridis pour son appel à la courtoisie.

**Mijnheer de Voorzitter.** — Dames en Heren, de meeste fracties zijn nu vertegenwoordigd en derhalve kan de vergadering worden voortgezet met de uiteenzetting van minister Vanhengel die namens zijn collega's zal antwoorden op de vragen.

De heer Guy Vanhengel, minister, heeft het woord.

**De heer Guy Vanhengel**, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik start mijn antwoord met een sterke zin te hernemen.

Je reprendrai d'abord une phrase forte de M. Doulkeridis, qui a commencé hier après-midi son intervention en disant qu'un peu de courtoisie dans ce monde de brutes n'est pas déplacé. Je le remercie d'avoir demandé une courte suspension de séance parce que la réponse aurait pu être très brève puisqu'il n'y avait qu'un seul parlementaire en séance. Je n'aurais répondu qu'aux deux questions posées par M. Doulkeridis. Ainsi, les multiples questions posées par nos collègues au sein de ce Parlement n'auraient pas eu de réponse. Maintenant, ce sera possible grâce à ce geste de courtoisie de M. Doulkeridis, que je remercie ainsi que M. le Président.

Je vais tenter de répondre en détail à toutes les questions, qui ont été posées par les différents collègues, en les regroupant par ministre, ce qui simplifiera, sans aucun doute, les choses.

Je commencerai par les questions posées à de multiples reprises à mon collègue, M. Eric Tomas, et qui concernent l'emploi.

En premier lieu, la question posée par M. Béghin, notre président de séance, est relative aux titres services.

Ik kan de heer Béghin volledig geruststellen. Met onze beslissing plaatst de Brusselse regering zich volledig op de lijn van de federale beslissing, wat betekent dat de uitzendkantoren ook in aanmerking komen voor de toekenning van dienstencheques.

Le système des titres services sera repris à charge intégralement par le fédéral dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui en assure désormais l'organisation et le financement. La Région de Bruxelles-Capitale ne compte plus intervenir dans ce dossier. Enfin, le ministre Tomas tient à vous informer que six entreprises bruxelloises viennent d'être agréées pour les activités ménagères et seront donc opérationnelles dans le nouveau système dès 2004.

Une question posée par la députée El Idrissi est relative aux mesures qui stimulent l'emploi dans le secteur de la construction et de la rénovation.

Dans le cadre du Pacte social pour l'Emploi des Bruxellois, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de créer un centre de référence dans le secteur de la construction. Les négociations sont en cours avec les représentants du secteur.

En outre, des aides particulières seront accordées aux projets d'économie sociale et aux initiatives locales d'emploi, menés notamment dans le cadre des contrats de quartiers. Un projet d'ordonnance est inscrit à l'ordre du jour du Parlement à ce sujet.

Une autre question posée par la députée El Idrissi est relative à l'amélioration de la mobilité des travailleurs bruxellois.

Lors de la Conférence nationale pour l'Emploi, la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée, aux côtés des autres régions, à conclure un accord de coopération relatif à la mobilité et à l'employabilité des chercheurs d'emploi.

Cet accord aura pour objet :

1. la mise en œuvre d'un nouvel outil performant d'échange d'offres d'emploi insatisfaites et de cv de demandeurs d'emploi;
2. la promotion de cours de langues;
3. les échanges de stagiaires;
4. la coopération en matière de reclassement de travailleurs licenciés suite aux restructurations et aux fermetures d'entreprises.

Les directeurs généraux des offices régionaux de l'Emploi se sont réunis récemment à ce sujet et viennent d'aboutir à un projet d'accord sur les nouvelles modalités techniques d'échanges d'informations.

Il s'agit d'une information de première importance.

J'en arrive à la question posée par la députée El Idrissi relative aux mesures pouvant augmenter directement l'emploi des Bruxellois dans les autorités communales et régionales.

Il revient à chaque ministre, dans toute la mesure du possible et dans le respect de la législation qui n'offre souvent que peu de latitude en la matière de favoriser l'emploi des Bruxellois dans les organismes publics, qui relèvent de leur autorité.

A titre d'exemple, je puis vous informer que, depuis que le ministre Tomas exerce une tutelle sur la SDRB, conjointement avec son collègue le Ministre-Président, tout recrutement passe désormais par l'ORBEM, de sorte que cette dimension soit systématiquement prise en compte.

Plus spécifiquement, en matière d'emploi, la création d'agents contractuels subventionnés dans les services publics privilégie l'emploi des Bruxellois.

Le budget 2004 de l'Emploi prévoit ainsi la création de 100 nouveaux postes d'ouvriers de propreté publique dans les communes et de 50 emplois au sein de l'Agence régionale de propreté publique.

De plus, la nouvelle répartition des points entre communes, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et qui permet désormais la pérennisation des initiatives lancées dans le cadre des contrats de quartier, permettra de créer jusqu'à 200 emplois réservés à des Bruxellois.

La question posée par la députée Theunissen est relative aux partenariats crèche de l'ORBEM.

Il n'y a pas eu de rapport intermédiaire relatif au partenariat crèches de l'ORBEM pour l'année 2003. Nous disposerons de ce document début 2004.

Néanmoins, mon collègue peut vous informer qu'au 25 novembre 2003 le nombre de places réservées dans les crèches bruxelloises pour les chercheurs d'emploi s'élève à 87; soit un nombre d'enfants accueillis de 186. Mon collègue a le plaisir de vous informer qu'une deuxième maison de l'enfant verra le jour en 2004.

Les questions posées par les députés André et Cerexhe concernent la politique des agents contractuels subventionnés et la signification d'une véritable politique de l'emploi.

Mon collègue tient à vous rappeler que la politique de l'Emploi ne s'évalue pas au regard des différentes allocations budgétaires de la division 13. Que du contraire, elle est une matière transversale par excellence.

La politique de l'emploi ne repose pas seulement sur la création d'emplois dans le secteur non marchand via le programme ACS. En qualité de ministre de l'Emploi, mon collègue s'attèle de prime abord :

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

1. à approfondir la concertation sociale avec patrons et syndicats;
2. à organiser le marché de l'emploi afin que les plus fragiles ne soient pas les victimes d'un libéralisme sauvage;
3. à veiller à faire de l'emploi une priorité transversale en imposant des clauses sociales ou des critères d'emploi à d'autres politiques notamment en matière d'aide économique aux entreprises, ou lors de la passation de marchés publics;

**M. Robert Delathouwer.** — Monsieur Vanhengel, quand vous parlez d'une politique quelque peu sauvage, était-ce au nom de votre collègue ?

Il me semble que c'est plutôt une appréciation de votre part.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce qui était marqué était pire ! (*Sourires.*)

C'est pour cela que j'ai hésité.

Je vous signale que je n'ai interrompu personne au cours de la discussion générale.

**M. Benoît Cerexhe.** — Ce n'est pas l'envie qui nous manque.

**M. Christos Doulkeridis.** — Monsieur le Ministre, si vous ne nous avez pas interrompu, c'est que cela ne s'y prêtait pas.

4. le ministre s'attèle à aider les employeurs à recruter via des divers mesures de formation à l'embauche, tels que les chèques-langues;
5. à prendre ou soutenir toute initiative visant à aider les chercheurs d'emploi à trouver un emploi qui leur convienne.

C'est n'importe quoi !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Comme exemples concrets, je vous citerai la réforme des lois d'expansion économique, la création des centres de références professionnels ou le doublement des primes affectées aux mesures d'aides à l'embauche. Ces mesures contribuent toutes à la création d'emploi, et plus encore pour les peu qualifiés.

Au budget 2004, d'importants moyens sont ainsi consacrés à renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emplois via le développement des chèques-langues et la création de centres de référence professionnelle.

Quant à la question de Mme Brigitte Grouwels relative à une politique volontariste en matière de coopération avec les communautés et d'amélioration du bilinguisme, mon collègue apporte la

réponse suivante : les communautés sont activement associées à l'élaboration du plan régional pour l'emploi par le biais de la commission consultative « formation – emploi – enseignement » et du Comité bruxellois néerlandophone de concertation en matière d'emploi et de formation. Ces organes consultatifs ont été ainsi associés à la mise en œuvre de différentes mesures en matière d'emploi et de formation à Bruxelles : la mise sur pied des filières de formation en alternance, la création de centres de références ou encore l'organisation de la gestion du marché de l'emploi.

Concernant les mesures de promotion du bilinguisme mon collègue vous informe que l'ORBEm va encore renforcer les chèques-langues qui permettent aux employeurs bruxellois engageant des chercheurs d'emplois d'envoyer ceux-ci suivre une formation intensive en langue. Au 30 juin 2003, 235 bons à valoir ont été délivrés pour un total d'heures de formation s'élevant à 13.700. A l'heure actuelle, 55 personnes ont accédé à un emploi par ce biais. Mon collègue Tomas a également engagé des concertations avec le ministre flamand de la Formation afin de renforcer les mesures d'échanges de stagiaires.

Plusieurs questions ont également été posées au collègue Tomas concernant la politique des noyaux commerciaux. Je vous fournis à présent les éléments qui constituent sa réponse à ces dernières. En 2002, le gouvernement avait décidé de lancer une phase d'études sur trois nouveaux périmètres d'intervention, à savoir : la rue Van Artevelde, la rue de Brabant et la chaussée de Mons. Le 27 novembre dernier, il a également approuvé les rapports et confirmé la nécessité de mettre en œuvre des contrats de noyaux commerciaux dans les quartiers concernés. Le nombre de contrats de noyaux commerciaux pour l'année 2004 s'élève à 15. Le budget a également confirmé les augmentations nécessaires ayant déjà été anticipées dès 2002. Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la région, trois noyaux commerciaux font actuellement l'objet de projets de réaménagement. Il s'agit de la rue Wayez à Anderlecht, de la chaussée de Gand à Molenbeek et de la place de Saint-Josse. Les permis d'urbanisme sont en passe d'être déposés. L'objectif est ici différent puisqu'il s'agit d'intervenir directement sur l'espace public afin d'augmenter l'attractivité physique de ces quartiers. Dans le même sens, mon collègue Tomas propose aujourd'hui au gouvernement d'approuver la modification de l'arrêt relatif aux travaux subsidiés afin de permettre aux communes de bénéficier d'un subside à taux majoré de 60, voire 90 %, pour les investissements réalisés non plus dans les quinze noyaux précités mais dans l'ensemble des noyaux commerciaux repris dans le PRAS.

En réponse aux différentes questions portant sur l'expansion économique, mon collègue Eric Tomas me signale qu'il convient d'apporter les précisions suivantes. Le gouvernement sera saisi dès janvier du projet d'ordonnance en troisième lecture. Il sera alors transmis au Parlement pour discussion en commission et vote en séance plénière. Concernant la question des secteurs, le gouvernement a approuvé dès la première lecture le principe du maintien en état des secteurs actuellement éligibles et majorés. Cette ordonnance consacre avant tout la volonté du gouvernement d'accroître l'intervention régionale en faveur des secteurs les plus porteurs d'emplois pour les Bruxellois et pour les travailleurs peu qualifiés. Le gouvernement entend donc, d'une part, favoriser les secteurs à haute valeur ajoutée, indispensable pour la pérennité de notre tissu économique et qui, comme l'a souligné M. André, sont générateurs d'emplois indirects.

D'autre part, il s'agit de rencontrer une dimension essentielle qui est celle de l'emploi local peu ou pas qualifié, comme celui pratiqué dans le commerce.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, j'en arrive à la réponse concernant la politique de l'environnement aux différentes questions posées par les groupes politiques de ce Parlement. Les réponses que je vous transmets sont celles du ministre Didier Gosuin. Ce dernier constate avec autant de satisfaction que d'étonnement que certains parlementaires font état de l'augmentation sensible du budget consacré à la politique de l'environnement. Il était habituel d'entendre M. Adriaens se plaindre d'une croissance parfois moins forte que dans d'autres départements. Voilà à présent qu'il se plaint qu'une croissance supérieure à celle d'autres départements. Comprenez qui pourra, me dit mon collègue Gosuin.

**M. Christos Doulkeridis.** — Je vous expliquerai cela tout à l'heure, Monsieur Vanhengel.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Effectivement, le budget de l'Agence bruxelloise pour la propreté augmente afin de donner un soutien encore accru à la politique de propreté publique, de créer de nouveaux emplois pour des personnes de faible qualification, d'étendre les collectes de déchets de jardins à d'autres communes, de réaliser les investissements indispensables à l'incinérateur.

Oui, le budget de l'IBGE augmente pour lancer de nouvelles initiatives liées à l'adoption du plan déchets afin de mettre en œuvre les prescriptions du plan R, tant dans le domaine de l'énergie que dans d'autres mesures que le ministre de l'Environnement détaillera bien volontiers plus tard. En commission, M. Delathouwer l'a d'ailleurs souligné. En outre, Madame Fraiteur, au travers d'un ambitieux programme informatique, l'IBGE entend être un modèle d'administration moderne économisant au maximum l'usage du papier.

Oui, le budget de la Politique de l'Eau est maintenu à son niveau afin de faire face aux derniers investissements nécessaires en matière d'assainissement avant de devoir assumer sans augmentation du prix de l'eau les annuités de la station d'épuration Nord, comme cela a été déjà démontré à plusieurs reprises devant cette Assemblée. Mon collègue Gosuin renvoie donc M. Adriaens à ses explications déjà largement fournies.

En ce qui concerne la récupération de l'eau de pluie, mon collègue Gosuin peut-il rappeler au collègue Delathouwer les règles du RRU ? Ce dernier impose le classement de citernes d'eau de pluie dans les nouvelles constructions ainsi que les primes à la rénovation qui subsidient la remise en état des anciennes citernes ainsi que le placement de pompes permettant d'utiliser l'eau de pluie pour certains usages domestiques. Mon collègue peut également aussi rassurer Mme Meunier à propos de l'arrêté du gouvernement concernant le plan de déplacement. Celui-ci a été adopté en première lecture par le gouvernement et est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Quant à la propreté publique, contrairement à ce que laisse entendre le collègue Delathouwer, la répartition en tiers deux tiers des 300 postes nouvellement créés a fait l'objet d'une analyse détaillée, au travers d'une évaluation de la mise en œuvre du plan propreté.

Le fait de permettre à des bénéficiaires du minimex d'exercer un travail qui leur donnera ensuite la possibilité de retrouver leurs droits sociaux offrira à ces personnes de véritables perspectives de stabilisation sociale et professionnelle.

**Mme la Présidente.** — Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je pense que le chef de groupe pourra faire part de votre réponse à Mme Fraiteur, qui, hier, est arrivée tardivement et aujourd'hui est absente. Il me semble que si l'on pose des questions, il faudrait au moins avoir la politesse d'écouter les réponses.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, je crois que vous pourriez dire la même chose à d'autres parlementaires. Je ne vois pas pourquoi vous adressez cette remontrance à la seule Mme Fraiteur. J'ai entendu le ministre répondre à un certain nombre de parlementaires qui ne sont pas en séance.

**Mme la Présidente.** — Mme Theunissen est malade.

**M. Benoît Cerexhe.** — Il y en a eu d'autres avant. S'il y a bien un groupe qui, en général, est représenté en nombre, c'est le nôtre.

**Mme la Présidente.** — Ma remarque vaut pour tout le monde.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, j'en termine avec cette question relative à la propreté publique. Chaque année, le gouvernement en fait une priorité mais il est incontestable qu'il reste des choses à améliorer, tant au niveau de la région qu'à l'échelon communal. Cependant, l'observateur de bonne foi admettra que la situation s'améliore. Quant aux effets, sur le tri, de l'apparition du sac blanc obligatoire, vendu au prix coûtant, je puis d'ores et déjà rassurer Mme Fraiteur : nous avons enregistré une augmentation d'environ 10 % des quantités collectées dans les sacs bleus et dans les sacs jaunes, ce qui est loin d'être négligeable. Voilà, Chers Collègues, les réponses de M. Gosuin.

Nous en arrivons aux réponses de M. Chabert. Mme Meunier et M. Gatz se demandent si le ministre des Transports est au courant des problèmes locaux que pourrait causer la ligne de tramway prévue entre Simonis et l'AZ-VUB. Ils remarquent aussi qu'aucun crédit n'est prévu pour ce projet dans le budget 2004.

Le gouvernement a marqué son accord sur la desserte de l'AZ-VUB au moyen d'un tram en site propre depuis Simonis. Le gouvernement a décidé que la demande du permis d'urbanisme y afférent sera introduite au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004 et que la pose des voies interviendra en 2005.

Le ministre, l'administration et la STIB ont longuement discuté avec les bourgmestres des communes concernées. Un groupe de travail mixte a été créé pour accompagner le projet sur la base d'une concertation permanente entre les différents acteurs.

Etant donné que les travaux ne sont prévus qu'en 2005, il ne faut pas prévoir de crédits à cet effet dans le budget 2004.

Divers amendements ont été déposés, principalement par Mme Meunier, concernant notamment la gratuité pour les VIPO.



**Mme la Présidente.** — Deux amendements ont été déposés par M. Ide et Mme Meunier. Ils ont été évoqués en commission. L'un a trait de la transmodalité vélo, l'autre de la gratuité progressive pour les vélos.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, j'ai de bonnes nouvelles.

Mme Meunier propose d'octroyer une dotation plus élevée à la STIB à titre de compensation pour les pertes de recettes suite à « l'instauration de la gratuité du transport pour les VIPO ».

La proposition la plus récente de la STIB en matière de tarifs 2004 ne prévoit pas d'augmentation tarifaire pour les VIPO.

Le gouvernement a instauré le tarif préférentiel pour VIPO dans le cadre de l'exécution de l'Accord gouvernemental qui prévoyait l'introduction de tarifs sociaux.

Le gouvernement a décidé de ne pas instaurer la gratuité mais un tarif peu élevé. C'est ainsi que l'abonnement d'un(e) VIPO ou assimilé(e), ainsi que de toutes les personnes à charge coûte 77 € par an. Ce montant représente environ 20 eurocents soit 8 anciens francs belges par jour.

Cette espèce de « ticket modérateur » s'impose car les VIPO, contrairement aux plus de 65 ans par exemple, n'ont pas un statut irréversible. Il est important que l'on ne crée pas un « piège VIPO » et qu'ils puissent emprunter les transports en commun aux heures de pointe pour ne pas diminuer leurs chances de trouver un emploi, contrairement aux plus de 65 ans dont la gratuité implique qu'ils ne peuvent pas utiliser gratuitement les transports en commun pendant les pointes.

L'amendement est donc à rejeter.

Mme Meunier propose d'octroyer à la STIB une dotation plus élevée à titre de compensation pour les pertes de recettes suite à « la suppression de toute forme de tarification à charge des cyclistes ».

La proposition la plus récente de la STIB en matière de tarifs 2004 ne prévoit pas de tarification spécifique pour les cyclistes.

L'abonnement « cycliste » continue à exister mais ne coûte que 1,4 € par an, montant que l'on peut difficilement appeler exagéré.

L'amendement est donc à rejeter.

**M. Christos Doulkeridis.** — Ce n'est pas une bonne nouvelle !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mme Meunier a posé un grand nombre de questions concernant le port de Bruxelles. A ce sujet, des réponses circonstanciées ont déjà été fournies en commission de l'Infrastructure.

**M. Christos Doulkeridis.** — Oui, mais si de nouvelles questions sont posées, cela signifie que les réponses données en commission n'étaient pas convaincantes.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne partage pas votre point de vue. Si vous voulez, je peux vous lire le compte rendu de la réunion de la commission de l'Infrastructure du 24 novembre 2003 ...

J'en arrive aux réponses du Ministre-Président à propos de la recherche scientifique. Nous souhaiterions répondre de la manière suivante aux quelques remarques qui ont été formulées à propos du budget de la recherche scientifique. Ces questions avaient déjà été posées pour l'essentiel en commission, mais il me semble utile de revenir sur certains points.

Le budget de l'IRSIB, soyons clairs une fois encore, ne confisque pas d'autres moyens à la politique scientifique; nous sommes pour le moins étonné que Mme Emmery revienne sur ce sujet ... L'ordonnance créant l'IRSIB ayant été votée par le Parlement, la moindre des choses était de doter ce nouveau pararégional dès 2004 ! Ses moyens, nous le répétons, proviennent en partie des crédits du personnel du ministère et de crédits fédéraux pour les agents fédéraux. Enfin, par définition, les frais de première installation ne seront pas reconduits en 2005.

Sur la prétendue diminution générale des moyens, il est temps de rétablir la vérité : certes, les crédits d'engagement diminuent de 9 %, mais nous sommes en fin de législature et les plus gros chantiers ont été lancés durant les années budgétaires précédentes. Quant aux crédits d'ordonnancement, interpréter leur diminution comme un désintérêt du gouvernement est inexact : nous respectons scrupuleusement les plans d'ordonnancement établis par l'administration, ce qui répond d'ailleurs à la remarque de la Cour des comptes sur ce point. Enfin, les crédits non dissociés sont presque triplés ! Parler dès lors d'un renoncement de la région vis-à-vis de la recherche relève d'une mauvaise foi. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Dans le texte que j'ai sous les yeux, il est écrit « du mensonge », ce qui est pire.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Si, si. Streng maar rechtvaardig voor iedereen.

**M. Rudi Vervoort.** — Tout à l'heure, par rapport à ce que le ministre Tomas nous avait présenté, vous nous avez dit, à propos d'une question, que vous édulcoriez.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'ai aussi édulcoré. Je peux vous montrer ce que j'ai sous les yeux.

**M. Paul Galand.** — Au fond, on maintient la recherche scientifique mais on diminue la recherche des fonds.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction

publique et des Relations extérieures. — Que voulez vous dire ?

**M. Paul Galand.** — On maintient la recherche scientifique mais on diminue la recherche des fonds, si je comprends bien.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est un jeu de mots ?

**M. Serge de Patoul.** — Il n'y a plus de recherche de fonds.

On les a trouvés.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Ministre, puis-je vous rappeler qu'en son temps, mon groupe avait défendu l'idée d'une interzone de police pour toute la région, avec certaines compétences de l'Agglo qui revenaient à la région ? Malheureusement, les partis de la majorité ont rejeté cette idée. Pourtant, c'était une façon bien étudiée sur le plan juridique pour augmenter les compétences de la région en la matière.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — La majorité n'est pas composée que de partis francophones. Du côté néerlandophone, l'idée de créer une coupole qui coifferait les zones existantes recueille un certain succès.

Cette idée circule dans les rangs du VLD et du CD&V. Il y a cinq ans, elle a d'ailleurs fait l'objet d'un vif débat lors des négociations gouvernementales. J'observe aujourd'hui que les idées évoluent et, en ce qui me concerne, dans le bon sens.

Néanmoins, nous estimons qu'il est de la responsabilité du gouvernement et du Ministre-Président de donner aux Bruxellois des signaux clairs qui traduisent la volonté politique du gouvernement d'assurer à tous la sécurité. Nous disposons à cet égard de divers instruments.

Les contrats de prévention en matière de sécurité permettent de mener divers projets qui nous tiennent à cœur. La sécurisation des logements sociaux, la télé-police que nous souhaitons voir se développer en 2004 et la continuation des initiatives développées depuis des années, comme l'accompagnement des jeunes sont autant de projets que nous avons engagés.

En outre, le Ministre-Président a proposé au gouvernement, qui l'a suivi, de mener une politique ambitieuse d'installation de caméras de surveillance dans les communes. A cet effet, un montant de 1,5 million d'euros sera débloqué sur deux ans. Nous insistons sur le fait que toutes les précautions juridiques seront prises afin d'assurer à tous le respect de la vie privée.

Le recrutement de 300 gardiens de parc entre aussi dans cette logique.

Enfin, nous voudrions attirer votre attention sur le dispositif d'accrochage scolaire qui, comme en 2003, s'élève à 1,25 million d'euros.

En qualité de Ministre-Président, M. Ducarme compte prendre d'autres initiatives. Il contactera les divers interlocuteurs utiles pour discuter d'un problème aigu et qui lui tient à cœur : la mendicité infantine en ville. Par ailleurs, il mettra plusieurs propositions sur la table quant à l'interdiction de rester dans la rue durant la nuit pour les plus jeunes. Voilà qui clôture les réponses du Ministre-Président aux questions qui lui ont été posées.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur le Ministre, j'ai posé une question sur le Sport.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'y répondrai tout à l'heure, à la fin de mon intervention.

Je passe à présent aux réponses de M. Hutchinson en ce qui concerne le Logement. Plusieurs orateurs ont fait observer que le Plan logement ne trouve pas de matérialisation budgétaire en 2004. D'aucuns font mine de s'en étonner mais cette opération complexe, articulant de multiples partenariats, doit être préparée et concertée avant toute mise en œuvre.

Des groupes de travail sont dès à présent mi en place avec les entreprises de construction et les investisseurs potentiels. Vu l'importance de l'enjeu, le gouvernement est confiant dans le fait que les communes participeront à ce projet ambitieux. Le Plan sera d'ailleurs prochainement soumis à la conférence des bourgmestres et échevins.

**M. Rudi Vervoort.** — Cela n'existe pas. Dites-vous bien une fois pour toutes que c'est la conférence des bourgmestres, point.

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Burgemeester, in feite bestaat de conferentie van burgemeesters ook niet. Er is geen enkele wetgeving die een officieel statuut verleent aan de conferentie van burgemeesters.

**M. Rudi Vervoort.** — Je peux vous renvoyer à certains textes, notamment votés par ce Parlement, dans lesquels figurent effectivement les termes « la conférence des bourgmestres ».

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Het kan evengoed een kaartersclub zijn of een bijeenkomst van vrijwilligers. Eigenlijk gaat het om een feitelijke vereniging.

**M. Rudi Vervoort.** — Monsieur le Ministre, je comprends que cette question nourrisse toujours des discussions et que d'aucuns souffrent d'un problème existentiel à ce sujet. C'est historique; je vous renvoie à M. Désir qui vous fera avec plaisir l'historique de cette vénérable institution qui remonte au 19<sup>e</sup> siècle. A l'époque, on ne parlait pas de la Région bruxelloise.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je voulais dire que si la conférence des bourgmestres et échevins concernés n'existe pas, comme vous le dites, elle n'existe pas plus que ce que vous appelez la conférence des bourgmestres.

**M. Paul Galand.** — Malgré les drames existentiels, qui pourrait être contre une amélioration de la coopération du travail du gouvernement avec les échevins et les bourgmestres ?

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Soyons constructifs !

**M. Rudi Vervoort.** — Je n'ai pas dit que cela devait passer nécessairement par la conférence des bourgmestres. Je crois fondamentalement que la vision des communes sera très différente d'une commune à l'autre.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est pourquoi il est intéressant de se mettre autour de la table.

**M. Rudi Vervoort.** — J'ai peut-être une plus grande expérience que vous de cette table-là ! Je pense qu'il serait alors plus utile que l'on examine, selon les différentes familles politiques et les différentes communes, quelles sont les communes où l'on aura effectivement plus de difficultés à motiver certains mandataires publics. C'est un sujet que je connais bien. Dans ce domaine-là, il faut clairement cibler ...

**M. Michel Lemaire.** — Que voulez-vous dire ?

**M. Rudi Vervoort.** — Vous m'avez très bien compris, vous qui habitez une de ces riantes communes. Toutes les communes n'ont pas nécessairement la même vision de la politique du logement.

**M. Michel Lemaire.** — C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure !

**M. Rudi Vervoort.** — Nous sommes bien d'accord sur ce point.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il y a quelque chose qui m'échappe ! Mais, soit ... Des études visant à la matérialisation de ce plan sur les plans technique, juridique et financier seront menées.

Le gouvernement a également décidé de confronter ces outils théoriques à la réalité par des expériences pilotes de production de logements. Nous constatons qu'Ecolo ne croit pas au plan d'avenir de logement. Le gouvernement ne peut rien opposer à cette conviction immatérielle et non fondée. Il ne peut qu'assurer de sa volonté d'explorer cette voie.

Ces critiques sont néanmoins étonnantes alors que, par exemple, dans « L'Épinard », le journal d'Ecolo, ...

**M. Christos Doulkeridis.** — Vous lui donnez un statut intéressant, un peu comme la conférence des bourgmestres ! C'est un peu la même chose.

**M. Rudi Vervoort.** — Sauf que l'épinard est biodégradable !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction

publique et des Relations extérieures. — A la conférence des bourgmestres, certains ne sont vraiment pas biodégradables !

**M. Rudi Vervoort.** — Vous parlez d'or ! Regardez en face ...

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je peux regarder en face de tous les côtés !

**M. Denis Grimberghs.** — Même un dinosaure, c'est biodégradable !

Même un brontosaurus, il ne reste que les os !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je disais donc que ces critiques sont néanmoins étonnantes alors que dans « L'Épinard », Alain Daems et M. Pesztat émettent la volonté de mobiliser les terrains publics régionaux ou communaux, ce qui correspond exactement au Plan Logement que le gouvernement défend.

**M. Christos Doulkeridis.** — Pas de la même manière ! Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une résolution qui a été votée à la quasi-unanimité de ce Parlement.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Lorsque le plan démarrera effectivement, il ne nécessitera de contribution financière de la région qu'à compter du moment où le logement est mis à disposition d'un gestionnaire public.

Le gouvernement tient à rappeler que malgré l'effort substantiel réalisé en matière de rénovation du patrimoine social, la production de logements n'a pas été oubliée. En effet, le Fonds du Logement réalise 50 nouveaux logements par an dans le cadre de l'aide locative. Actuellement, 280 logements nouveaux sont en voie de réalisation par cet organisme. Approximativement 10 % des investissements réalisés dans le cadre du quadriennal 2002-2005 sont affectés à la production de logements.

De nouvelles marges (82.000.000 euros) sont effectivement dégagées dans le cadre du remboursement anticipé de la dette à l'égard du Fadels, dont 30 millions d'euros seront affectés à la production de nouveaux logements sociaux.

C'est tout de même une opération dont on doit se féliciter. En réponse aux questions précises de M. Doulkeridis concernant le Fadels, je signale que les discussions entre les régions et le gouvernement fédéral — il y a encore eu une réunion ce matin — ne sont toujours pas clôturées. Nous travaillons dur, jour et nuit.

Jusqu'en 2003, la Région de Bruxelles-Capitale dépensait annuellement pour le remboursement du Fadels 20.000.000 d'euros résultant des annuités en provenance des SISP et 7.400.000 euros à titre de contribution volontaire de la région. Avec le remboursement du Fadels, de nouvelles marges sont dégagées pour la politique du logement à raison de 7.400.000 € en 2003 et en 2004 et de 22.400.000 euros en 2005, 2006 et 2007. Durant les années suivantes, ces

20.000.000 d'euros représenteront une marge d'investissement nouvelle pour la SLRB. Cette somme est acquise de manière récurrente jusqu'en 2055, avec toutefois un léger fléchissement de ce montant durant les 10 dernières années.

Telle est notre opinion, notre vision des choses à l'heure actuelle. Nous parlons de projection budgétaire à très long terme. Ce seront nos successeurs, les prochains élus qui voteront le prochain budget dans les années à venir. Il serait impensable de leur imposer une décision prise par nous pour le long terme. Toutefois, si tout le monde fait preuve du même bon sens que nous, notre choix d'aujourd'hui devant les problèmes auxquels nous sommes confrontés, ce choix sera sans doute repris dans les années suivantes.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur le Ministre, pour le plan d'avenir, j'aimerais savoir s'il a commencé ou quand il commence ... C'est sans doute commencé puisqu'il y a une échéance de cinq ans.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais mettre un terme à cette agitation permanente autour de ce Plan Logement. D'abord, nous en parlons très régulièrement en commission du Logement et vous savez pertinemment bien où nous en sommes. Le Plan Logement est en cours d'élaboration. L'objectif que nous poursuivons au sein du gouvernement est de faire en sorte que, pour la fin de la législature, tous les mécanismes nécessaires à sa mise en œuvre concrète soient sur la table et que le prochain gouvernement puisse le mettre en œuvre dans la pratique.

Dans le courant du premier semestre 2004, nous connaissons les premières expérimentations de ce Plan Logement puisque nous mènerons l'une ou l'autre opération-pilote dans ce secteur. Mais le véritable démarrage du plan se fera à partir de 2005. Cela devrait mettre un terme à toutes ces questions qui sont toujours les mêmes. Cette réponse me paraît claire.

**M. Michel Lemaire.** — Et en 2010, 5.000 logements ? Ou bien, au nom de la clarté, devons-nous les oublier aussi ?

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, je voudrais aborder le thème suivant ...

**M. Michel Lemaire.** — Vous avez communiqué pendant six mois sur le sujet. Il y a maintenant une bonne communication de M. Hutchinson mais elle n'est pas complète. Si l'on commence en 2005, dites-vous : « On aura cinq mille logements en 2010 » ou dites-vous : « On ira le plus vite possible » ?

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Nous avons dit que le plan prévoyait la construction ou la rénovation, en tout cas, la mise à disposition de ces logements dans les cinq ans. C'est le délai qui a été fixé, nous essayerons de nous y tenir. Quoiqu'il en soit, j'espère que le prochain gouvernement le respectera.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'en viens à un autre sujet qui a été longuement abordé par plusieurs intervenants, à savoir

l'allocation loyer, sujet trop important pour que nous le traitions rapidement. Il existe manifestement un consensus global sur l'opportunité de cette politique, comme cela a été confirmé dans les diverses interventions.

Toutefois, le gouvernement constate que les propositions des uns et des autres mûrissent et évoluent quant aux ayants droit et à l'importance de l'aide accordée. Le gouvernement ne prend pas cette problématique à la légère et a chargé le secrétaire d'Etat au Logement, M. Hutchinson de réaliser pour mars 2004 un travail exploratoire à la mise en œuvre de cette aide. Personne ne contestera que cette mesure doit être encadrée pour éviter d'entraîner une augmentation équivalente des loyers. Il serait correct de reconnaître que personne ne dispose d'une recette miracle permettant de déterminer le public cible ou de définir les modalités d'encadrement des loyers. La proposition d'amendement déposée par le CDH et Ecolo coûterait 15.000.000 euros si elle était appliquée en 2003 et 22.000.000 d'euros en 2004. Par ailleurs, la compensation proposée par MM. Lemaire, Cerexhe, Daems et Pesztat au crédit de 8.258.540 euros destiné à l'allocation loyer est techniquement inacceptable.

**M. Benoît Cerexhe.** — C'est ce que vous faites vous-même quand vous équilibrez vos comptes, Monsieur le Ministre !

Cela vous permet de respecter la norme. Vous introduisez un coefficient de non-exécution et nous ne pourrions pas le faire ?

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je reviendrai sur ce point dans ma réplique.

**M. Michel Lemaire.** — En plus, Monsieur Vanhengel, 615 millions d'euros ! Croyez-vous que cette mesure ne coûtera rien ? C'est un choix en fonction de l'urgence. J'y reviendrai lors de la défense de mon amendement.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En effet, outre le fait que le total des dépenses est modifié par cette compensation, ce qui change le solde de financement pour 2004, il est proposé de réduire certaines dépenses qui, comme les dotations aux commissions communautaires, sont fixés par une loi spéciale.

Chaque fois que vous introduisez des amendements de compensation ... (*Colloques.*)

C'est la quatrième fois que vous déposez des amendements qui ne tiennent pas techniquement. Nous en avons déjà discuté en commission des Finances.

**M. Christos Doukeridis.** — Et un milliard de francs belges de 2004 à 2005, ça tient la route ?

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous vous réfugiez en permanence derrière des arguments de forme pour ne pas mener une politique ...

Vous, les deux pour cent, vous les faites !

**M. Guy Vanhengel**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — ... quand vous essayez de trouver des feintes pour critiquer notre budget.

Dire que la politique du logement se limite au logement social est faux, la dotation du Fonds de Logement a été multipliée par quatre sous cette législature, les agences immobilières sociales ont multiplié par six le nombre de biens pris en gestion et le Code du Logement concerne tout le patrimoine !

En outre, le Plan pour l'Avenir du Logement à Bruxelles prévoit la création de 30 % de logements moyens, soit 1.900 logements en cinq ans.

L'ensemble des nouveaux logements produits et à produire seront constitués en petites entités réparties dans la ville en privilégiant les communes qui présentent un déficit en logement social.

D'aucuns ont évoqué la nécessité de mobiliser des moyens régionaux pour le recensement des immeubles vides. Le gouvernement tient à rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire régional du logement, des moyens seront mis à disposition pour la réalisation de l'une ou l'autre expérience-pilote d'observatoires communaux du logement dont une des missions sera d'effectuer ce relevé.

Le Service d'Inspection régionale sera doté de 28 agents en 2004 et une évaluation à la fin de cette année permettra de vérifier si l'estimation du gouvernement est suffisante ou si des moyens complémentaires doivent y être injectés.

J'en arrive aux questions relatives à la politique de l'énergie.

En ce qui concerne les consommations d'énergie, la Région bruxelloise ne déroge pas à la règle d'une tendance à la hausse. Plusieurs collègues se sont référés à la hausse de 30 % en Flandre depuis 1990.

À Bruxelles, l'augmentation est de l'ordre de 13 %. Il faut cependant ajouter que l'augmentation des gaz à effet de serre y est moins que proportionnelle : elle est d'environ 2 % entre 1990 et 2003. Cela s'explique principalement par la disparition presque totale de l'utilisation du charbon et le remplacement abondant des chaudières au mazout par des chaudières au gaz naturel.

Cela dit, pour tendre vers l'objectif de Kyoto, il nous faut inverser la tendance.

C'est la raison pour laquelle il faut agir en matière d'isolation et d'utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Concrètement, les audits à l'attention des ménages seront organisés par l'Agence bruxelloise pour l'Energie. Une campagne de communication incitera les ménages bruxellois à recourir aux audits qui seront largement subsidiés par la région.

L'Agence bruxelloise pour l'Energie est le meilleur garant du suivi des audits qui, *in fine*, doivent aboutir à des changements de comportement et à de petits investissements rapidement amortis.

En ce qui concerne les normes énergétiques et les cahiers des charges énergétiques pour la construction et la rénovation des bâtiments, la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments est en cours de transposition. Cela se fait de façon parallèle et en concertation dans les trois régions car pour les professionnels du bâtiment-architectes, entrepreneurs, producteurs de matériaux, etc. — il est nécessaire d'avoir une cohérence « belge » en matière normative.

Il faut noter que cette directive concerne tous les types de bâtiments, quelle qu'en soit l'affectation.

M. Cerexhe avait également posé une question à propos de la technicité du budget.

Monsieur Cerexhe, vous avez une fois de plus souligné le problème de la Cour des comptes qui relève un solde net à financer en 2003 de plus de 300 millions d'euros. Je vous renvoie au rapport rédigé par Mme Mouzon, qui précise qu'il ne faut pas confondre le solde de financement avec le solde brut des ordonnancements. Vous vous souviendrez sans doute, mais peut-être n'étiez-vous pas présent à ce moment-là, que M. Doulkeridis avait posé exactement la même question en commission.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je n'ai pas quitté un seul instant la commission.

**M. Guy Vanhengel**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Alors, cela a dû vous échap-  
per.

Je répète donc que le triplement du solde brut des ordonnancements en 2003 est dû au code 8 prévu pour l'augmentation de capital de la SLRB à la suite de l'opération Fadels.

C'est un déficit financier et non budgétaire puisque les codes 8 n'interviennent pas dans le résultat budgétaire. Par contre, ce déficit financier est résolu par l'ensemble du montage prévu dans l'opération Fadels-CCFB.

M. Daems nous a fait remarquer que l'opération réalisée en Région bruxelloise n'était pas la même que celle menée en Région wallonne.

Sans entrer dans des détails techniques et fort complexes, je voudrais répondre par un argument simple : en réalisant notre opération à Bruxelles, on évite le risque de requalification de la SLRB, on supprime quasiment toutes les dettes de celle-ci et on dégage un bonus budgétaire récurrent de 20 millions d'euros par an qui permet au secrétaire d'Etat au Logement de lancer un vaste programme. On ne peut nier que cette opération tend en outre à assainir la situation financière du secteur du logement social. Ces trois effets positifs ne se manifestent pas dans l'opération de la Région wallonne.

**M. Alain Daems.** — En Région wallonne, ils vont construire.

**M. Guy Vanhengel**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais ils vont également s'endetter.

En ce qui concerne la technicité de l'opération, je vous signale qu'à de multiples reprises, nous avons reçu les félicitations de membres du Conseil supérieur des Finances ...

**M. Christos Doulkeridis.** — Pas celles des interlocuteurs sociaux.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — ... qui estiment qu'en Région bruxelloise, nous réalisons de la sorte une opération excessivement intéressante, techniquement bien conçue, à tous points de vue « *win-win* ».

D'ailleurs si les données se concrétisent dans le cadre des discussions menées en comité de concertation, nous pourrions y ajouter un élément supplémentaire quant à une question souvent posée par les membres du groupe socialiste à propos de la garantie de l'Etat dont peuvent disposer la Région flamande et la Région wallonne.

Nous avons proposé de pouvoir disposer de cette garantie de l'Etat pour des investissements extérieurs à l'opération Fadels, donc pour des investissements importants en Région bruxelloise qui font l'objet d'un accord de coopération entre notre région et l'Etat fédéral. Cela permettrait de diminuer le volume de montants engagés.

De vermindering van het volume leningen met gewestwaarborg is natuurlijk voordelig, omdat we met een staatswaarborg wellicht minder interesten zullen moeten betalen en omdat het ook onze positie die ons jaarlijks door *Standard and Purse* wordt opgelegd, ten goede komt. Dat ene kleine voordeel, met name het gebruik van de staatswaarborg, dat vooralsnog enkel het Vlaams en het Waals Gewest toekwam, heeft men nu ook aan het Brussels Gewest verleend voor investeringen die wij nog zullen doen, ondanks dat we het voor de voormelde operatie niet nodig hadden.

Ik zeg u dat om te illustreren dat we er bij elke stap van de onderhandeling zorgvuldig over hebben gewaakt om maximaal de belangen van ons gewest te verdedigen.

**M. Eric André.** — C'est un excellent accord, Monsieur le Ministre, et nous en félicitons le gouvernement.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Merci, Monsieur André. L'opération doit encore être finalisée et les discussions sont toujours en cours. J'espère qu'il sera possible, dans les heures qui viennent, d'aboutir à un accord entre les trois régions et l'Etat fédéral. Comme vous le savez, le temps presse.

M. de Patoul m'a interrogé au sujet des statistiques. Je ne puis qu'abonder dans le sens de l'intervenant. Je tiens cependant à souligner l'excellent travail de l'administration qui publie chaque année les indicateurs statistiques. Ceux-ci regroupent déjà une masse d'informations et constituent une excellente base. Néanmoins, j'estime également qu'il est nécessaire de coordonner le travail des différentes instances qui produisent des statistiques en Région bruxelloise. Nous sommes déjà engagés dans cette voie mais une telle procédure demande beaucoup de temps, d'énergie et de savoir-faire. Nous disposons actuellement, comme la Communauté flamande, d'une ving-

taine de personnes chargées de ce travail. Nous sommes conscients de la problématique et nous veillerons à prendre les mesures nécessaires afin que toutes vos interventions relatives aux services de statistiques ne deviennent pas l'objet d'une statistique en soi.

Je voudrais clarifier les choses en ce qui concerne les infrastructures sportives. M. Lemaire persiste à répéter que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a l'intention de dégager des moyens financiers pour deux grands clubs de football bruxellois. Soyons clairs. Si le gouvernement devait dégager des moyens financiers pour des infrastructures sportives nécessaires à l'éducation au football de jeunes, il ne le ferait pas dans le cadre d'une relation directe entre la région et les clubs de football mais d'une relation entre la région et les communes concernées. Cela implique que les dossiers doivent être introduits auprès de la Région de Bruxelles-Capitale par le biais des communes.

**M. Bernard Ide.** — Monsieur le Ministre, en commission, M. Ducarme nous a dit que les dossiers devaient être rentrés avant le 7 janvier. Les communes ont-elles déjà été prévenues de cette obligation ? Si ce n'est pas le cas, comment pourront-elles demander les subsides.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il n'y a pas de date limite pour rentrer les dossiers.

**M. Bernard Ide.** — En commission, M. Ducarme a dit : Après le budget et avant le 7 janvier.

**M. Daniel Ducarme,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cela m'étonnerait que j'aie cité cette date. J'ai indiqué qu'un courrier serait adressé aux communes immédiatement après le vote du budget. On peut évidemment espérer que la Poste délivrera ce courrier avant le 7 janvier ! Le gouvernement n'a voulu envoyer aucun document avant le vote du Parlement. Une fois le vote acquis, nous serons en mesure de préciser ce qu'il en est.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pour ce qui est des deux projets cités, les responsables communaux ainsi que les responsables des clubs concernés se sont adressés au gouvernement régional pour ...

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur Vanhengel, vous comprendrez que nous tentions d'obtenir des précisions vu le cirque médiatique que nous avons connu grâce, notamment, à l'initiative du troisième Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la présente législature, mais aussi grâce à vous.

Vous avez fait un cirque incroyable concernant Anderlecht, dont nous sommes d'ailleurs l'un et l'autre de grands supporters. Molenbeek a également été cité.

Manifestement, les choses sont mal comprises par les gens, d'où l'intérêt de ma question.

**M. Christos Doulkeridis.** — Monsieur Lemaire, pensez-vous vraiment que cette question mérite la place que vous tentez de lui donner dans ce débat ?

**M. Michel Lemaire.** — Oui, Monsieur.

**M. Christos Doulkeridis.** — Ce n'est pas cet apport financier supplémentaire qui permettra de mener une politique sportive en Région bruxelloise.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur Doulkeridis, on ne prévoit pas de moyens supplémentaires pour la politique sportive ! On prévoit moins de moyens qu'en 2001 et 2002.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur Doulkeridis, nous essayons de démonter les choses. Certaines personnes exercent la profession de ventilateur, surtout à l'approche des échéances. Il existe sans doute une volonté d'aider mais les mécanismes sont tout à fait pervers. De nombreux responsables de petits clubs ont la conviction que grâce à Molenbeek — je ne parle pas d'Anderlecht parce que le problème est différent — tous leurs problèmes seront résolus. Dans toute une série de communes on dit et on répète qu'il importe, pour résoudre les problèmes d'infrastructures, de passer par le centre de formation de Molenbeek.

Prenons l'exemple d'Evere, qui connaît un problème d'infrastructure. La solution consistera-t-elle à passer par le centre de formation de Molenbeek ? C'est absurde, c'est idiot. D'où l'intérêt de s'exprimer ici pour tenter d'obtenir une clarification.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Certains clubs d'Evere ont demandé à participer au centre de formation de Molenbeek.

**M. Bernard Ide.** — M. Gosuin a dit que c'était absolument impossible et que tout le monde devait passer par une décision du Conseil communal. Cela a été confirmé par M. Ducarme. Comment feront-ils ? Comment arriverez-vous à dépenser ces deux millions d'euros encore en 2004 alors que les intéressés ne connaissent même pas le début de la procédure ?

**M. Christos Doulkeridis.** — J'adore le sport et j'estime qu'il mérite mieux que la politique que le gouvernement propose.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pour ce qui est de la procédure, il existe une circulaire du gouvernement bruxellois qui est connue de toutes les communes. Dans le passé, de nombreuses communes se sont d'ailleurs référées à cette circulaire pour introduire des dossiers. Nous travaillons de la même façon dans la procédure qui est engagée maintenant pour les investissements futurs. Je ne vois pas où est le problème.

Différentes interventions ont abordé la politique du parking à la suite de l'intervention du secrétaire d'Etat, Pascal Smet. Le débat à ce sujet devrait s'engager au sein du gouvernement dans les heures qui viennent. Comme tout le monde, nous lisons la presse mais il convient de faire la distinction entre prise de décision du gouvernement et déclaration préalable dans la presse.

**M. Rudi Vervoort.** — Monsieur le Ministre, vous édulcorez ou bien vous lisez la réponse de M. Smet ?

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pas du tout, je réponds à M. Vanraes qui m'a demandé quelle est la position précise du gouvernement.

Aan de heer Vanraes kan ik meedelen dat de regering in dat verband nog geen definitieve beslissing heeft genomen. Men hoeft zich dus geen zorgen te maken : niet alles wat men in de geschreven pers leest, is haalbaar of kan het voorwerp uitmaken van een regeringsbeslissing.

Tijdens het debat zijn er, niet ten onrechte, heel wat vragen gesteld over het huisvestingsbeleid. Na mijn antwoord op de opbouwende en boeiende opmerkingen over de bijzonder technische en moeilijke operatie in de sociale huisvesting die dankzij de inzet van onze administratie zonder twijfel een *win-win*-operatie wordt, wil ik toch even kond doen van enkele weliswaar beperkte, maar zeer interessante cijfers die mij vandaag hebben bereikt.

Sommige leden spraken van een crisis in de huisvestingssector. Welnu, ik kan u meedelen dat eind oktober van dit jaar niet minder dan 5.095, voornamelijk jonge gezinnen een eerste woning in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest hebben aangekocht. 23 % van die gezinnen deden dat in een zone voor versterkte huisvestingspolitiek.

Ce que je voulais vous indiquer en vous annonçant ces chiffres qui viennent de me parvenir, c'est que, grâce à la politique que nous avons menée, notamment en matière de diminution des droits d'enregistrement et quoi qu'on en dise sur la crise du logement, au cours des dix premiers mois de l'année, pas moins de 5.095 ménages ont acheté leur logement en Région bruxelloise, 5.095 ménages !

**M. Alain Daems.** — Il y a 23.500 ménages demandeurs d'un logement social, Monsieur Vanhengel !

**M. Michel Lemaire.** — Cinq mille ménages par rapport à 1 million d'habitants, croyez-vous que ce soit la nouvelle du siècle ?

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De heer Lemaire wordt zenuwachtig. Hij heeft collega Hutchinson en mezelf uren ondervraagd over de mogelijkheid om 5.000 sociale woningen te realiseren en de planning terzake. Ik zeg hem dat er op 10 maanden tijd 5.000 jonge gezinnen een woning in ons gewest hebben aangekocht.

**M. Michel Lemaire.** — Mais ne faites pas un infarctus !

Il n'y a pas de quoi !

**M. Denis Grimberghs.** — Ce n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de nouveaux logements !

**M. Christos Doulkeridis.** — Vous vous réjouissez de l'avis du Conseil des Finances et du fait que l'accession de certains à la propriété constitue une réponse à ceux qui ne le peuvent pas.

C'est complètement scandaleux comme raisonnement ! C'est ridicule !

L'un n'est pas une réponse à l'autre. C'est un raccourci extraordinaire !

**M. Denis Grimberghs.** — Ces deux politiques n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Toutes nos déclarations de partis politiques ainsi que l'accord gouvernemental contiennent des dispositions visant à faire revenir les revenus moyens en Région de Bruxelles-Capitale ...

**M. Christos Doulkeridis.** — Nous avons également déposé des propositions allant dans ce sens.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Nous annonçons qu'au niveau de la création de notre assiette fiscale, il est impératif que les revenus moyens reviennent en Région bruxelloise. A longueur de journée, nous sommes unanimes à dire que nous devons essayer de stabiliser cette population à revenus moyens. Parfois, j'entends des messages désastreux en matière de politique du logement. Aujourd'hui, je vous fais part de nouvelles encourageantes et vous trouvez cela scandaleux !?

**M. Christos Doulkeridis.** — C'est plus que scandaleux ! C'est un raccourci extraordinairement abusif.

**M. Denis Grimberghs.** — Vous nous parlez de mutation immobilière, Monsieur le Ministre !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne comprends plus rien !

**M. Michel Lemaire.** — C'est bien là le problème !

C'est vrai que vous ne comprenez rien !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais quel scandale y a-t-il à constater que 5.095 ménages ont acquis leur premier logement en Région bruxelloise ?

**M. Christos Doulkeridis.** — C'est de faire le lien avec la crise du logement ! C'est le lien que vous établissez entre cela et votre propos selon lequel il n'y a pas de crise de logement.

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Als men spreekt van een woningcrisis, dan wekt men de indruk dat niemand nog in Brussel wil komen wonen. De realiteit op het terrein is totaal anders. (*Samenspraak.*)

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur le Ministre, la différence, c'est que vous parlez de mutation immobilière, en matière d'aides à l'accès à la propriété, nous avons nous-mêmes déposé ...

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce sont des ménages qui achètent pour la première fois leur logement.

**M. Denis Grimberghs.** — Ce n'est pas la production d'un logement quand même ! C'est une mutation !

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il n'y a pas de pénurie de logement non plus en Région bruxelloise, en dehors des grandes déclarations sur la crise du logement ...

**M. Michel Lemaire.** — Donc, si tout va bien, je vous félicite, Monsieur Vanhengel !

Monsieur Ducarme, si vous n'aviez pas fait le malin, il n'y aurait pas de problème. Le chiffre de 5.095 ménages n'a rien d'exceptionnel. Ne faites pas de musculation à ce sujet !

## ORDRE DES TRAVAUX

### REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**Mme la Présidente.** — Chers Collègues, il serait opportun de réenvisager l'ordre de nos travaux.

Nous avons prévu de terminer les travaux de cette matinée à 12 h 30 pour laisser la possibilité au gouvernement de se réunir. A l'issue de cette réunion, M. Ducarme fera une intervention. Chacun aura le droit de réplique. Je vous consulte donc, et avec l'approbation de l'auteur et des cosignataires, nous reporterons la résolution sur le rôle des régions à la prochaine séance, sous peine de ne pouvoir respecter notre horaire : d'autant que j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer. En effet, nous n'avons toujours pas reçu la visite de ce technicien hors pair envoyé par une firme danoise pour réparer notre système de vote. Dans ce cas, nous devons procéder à des appels nominaux.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Madame la Présidente, cette proposition est de bon sens. L'urgence ne se pose plus étant donné que la convention, hélas, n'a pas abouti à l'adoption du projet de constitution. Ce n'est donc pas le fait de reporter ce point à la prochaine séance qui nuira à nos travaux, mais qu'on l'inscrive en priorité à l'ordre du jour de cette prochaine séance !

**Mme la Présidente.** — Bien entendu, d'autant que vous souhaitez vous exprimer les uns et les autres et qu'il conviendra de consacrer deux heures à la discussion de ce point si nous voulons un débat valable.

**M. Christos Doulkeridis.** — Madame la Présidente, je vous approuve entièrement. Je voudrais insister pour obtenir un temps de



réplique suffisant. Dans ce cas, je m'engage à ne plus interrompre le ministre !

**Mme la Présidente.** — C'est prévu par le Règlement, à savoir dix minutes par groupe.

*Hervatting van de bespreking*

*Reprise de la discussion*

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Guy Vanhengel, minister.

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Na het goede nieuws over het aantal jonge gezinnen dat een woning in het Brussels Gewest heeft verworven, ga ik even in op het thema dat wellicht het meest aan de orde is geweest, met name de werkloosheidsproblematiek. Zonder te polemiseren of te provoceren moet ik de volgende vaststelling maken. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest telt 80.000 werklozen of meer dan 20 % van de bevolking. Dat is een recordcijfer. Nochtans is er geen tekort aan arbeidsplaatsen. Ten bewijze daarvan is dat er elke dag meer dan 350.000 pendelaars in Brussel komen werken.

Het valt mij op dat Franstalige sprekers het probleem van de werkloosheid altijd linken aan de economische slagkracht van ons gewest en dus het eventueel gebrek aan economische activiteit. Dat is ten dele wel juist.

Nederlandstalige parlementsleden kaarten telkens ook het probleem van de gebrekkige vorming van de jongeren aan.

**De heer Benoît Cerexhe.** — Cela c'est un excellent débat et nous pouvons faire le point sur ce qui se fait dans ce domaine-là dans notre région.

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik wil niet provoceren, maar we moeten toch allen samen, boven de partijpolitieke strijdpunten heen, durven toe te geven dat er een gigantisch probleem is met betrekking tot de scholing van onze jongeren in Brussel. Volgens de cijfers van de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling is nagenoeg 100 % van de Brusselse werklozen eentalig en lagergeschoold. Dan moeten we toch eens vraagtekens plaatsen bij het onderwijs dat zij hebben genoten. We zouden toch een grotere dynamiek mogen zien ontstaan in het discours van de Franstaligen terzake. Ik vraag mij af of het wel is doorgedrongen dat meer dan 70 % van de kinderen die schoollopen in een Nederlandstalige basisonderwijsinstelling, andersstalig is. Kennelijk kiest een groot deel van de Brusselse bevolking resoluut en doelbewust voor het onderwijs in een andere taal dan de moedertaal. Heeft men zich al eens afgevraagd waarom die keuze wordt gemaakt.

In de VGC hebben we daar vaak discussies over, want de toevloed van anderstaligen doet pedagogische en infrastructurele problemen rijzen. De directeurs van de betrokken scholen zeggen me steeds hetzelfde : de ouders zijn van oordeel dat het Nederlandstalig onderwijs meer kwaliteit biedt dan elders op de Brusselse onderwijsmarkt.

Ik ben ervan overtuigd dat men op langere termijn werk moet maken van de versterking van het Franstalig onderwijs, opdat wie afstudeert, een voldoende vorming heeft om op de vele arbeidsplaatsen in ons gewest te kunnen inschrijven.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Ministre, je pense que vous n'avez pas tout à fait tort. C'est la raison pour laquelle nous prônons notamment l'enseignement bilingue en Région bruxelloise. C'est une proposition que nous mettons sur la table.

Il nous semble fondamental que nos jeunes Bruxellois sortent avec une bonne connaissance des deux langues nationales à la fin de leur cursus scolaire.

Malheureusement, nous n'y pouvons rien si vos collègues de la majorité, au FDF, s'opposent, pour des raisons francophonissimes, francolâtres, à ce type de proposition.

**M. Serge de Patoul.** — Monsieur Cerexhe, vous êtes caricatural.

En fait, le problème est purement pédagogique. Le Parlement de la Communauté française a traité du sujet. Vous n'y siégez pas, vous n'êtes donc pas au courant, mais vous auriez pu vous renseigner car le rapport réalisé par le Parlement est excellent.

Ce rapport est cohérent. Vous nous lancez des slogans. Or, ici, il faut pouvoir travailler avec sérieux. On ne joue pas avec l'éducation.

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De heer de Patoul heeft gelijk : het onderwerp is zo fundamenteel en belangrijk dat het debat terzake niet mag verzuipen in politiek gehakketak.

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous nous faites part de vos idées sur la manière dont l'enseignement doit être conduit, et nous ne pouvons pas émettre notre avis ?

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Neen, maar ik stel vast dat de discussie onmiddellijk uitmondt in gehakketak.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — M. Cerexhe, vous ne détenez pas non plus la vérité absolue dans ce domaine.

**De heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik heb soms de indruk dat men onvoldoende inziet dat de enige sleutel voor het probleem van de hoge werkloosheidsgraad in het Brussels Gewest bestaat uit het massaal investeren in het onderwijs, opdat de jongeren voldoende gevormd zijn om toegang te krijgen tot de arbeidsmarkt. Dat is nu helemaal niet het geval.

Ik rond mijn antwoord op de opmerkingen inzake de begroting voor 2004 af, niet zonder u allen te bedanken en zeker de leden van de commissie voor Financiën voor de fijne samenwerking de voorbije drie jaar, wat geresulteerd heeft in uitstekend financieel en budgetair

werk. Ik heb vastgesteld, Mevrouw de Voorzitter, zeker bij de Franstalige intervenanten van welke partij ook, dat ze zeer ambitieus zijn om in juni volgend jaar mee aan een toekomstig regeerakkoord te schrijven.

Je crois que tous les intervenants ont marqué une ambition évidente de pouvoir participer, en juin prochain, à l'accord gouvernemental qui devra être écrit par une nouvelle majorité.

Je ne voudrais pas en terminer sans vous souhaiter le plus grand succès de concrétisation de votre ambition. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — Comme convenu, notre Assemblée en ayant discuté avec consensus, les questions d'actualité seront posées à 14 h 30. Ensuite, à l'issue de la réunion du gouvernement en nos murs, le Ministre-Président prendra la parole au nom du gouvernement. Chaque groupe politique aura droit à une réplique.

Par suite du report de la résolution Europe devenue moins urgente, j'espère que nous pourrons tenir notre timing. D'ici là, notre système électronique de vote sera sans doute en état de marche.

La séance plénière est levée.

— Prochaine séance plénière à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering om 14.30 uur.

— *La séance plénière est levée à 12 h 40.*

*De plenaire vergadering is gesloten om 12.40 uur.*



0504/4818  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎02/218.68.00